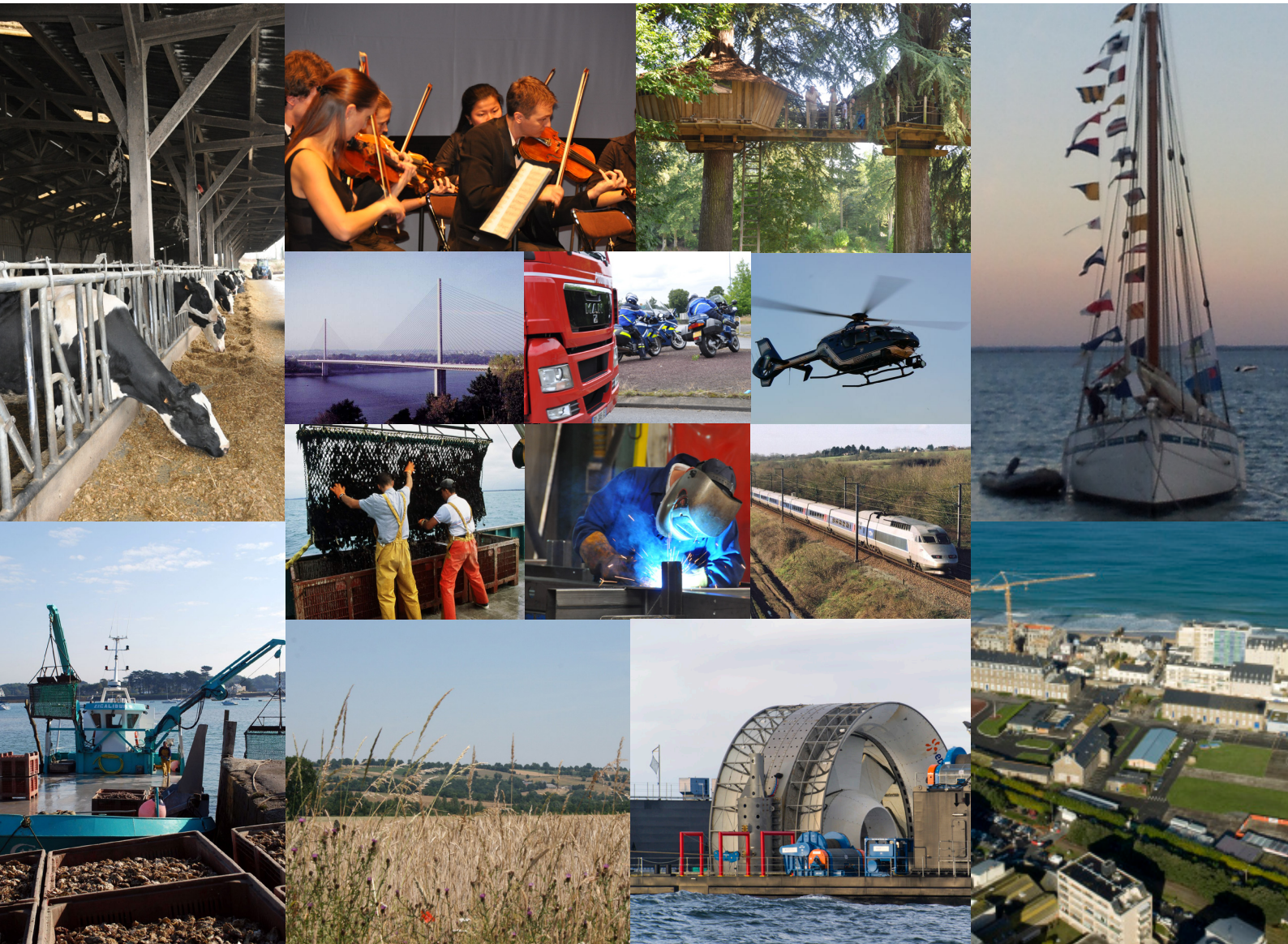


RAPPORT D'ACTIVITÉ DES SERVICES DE L'ÉTAT EN RÉGION BRETAGNE



EDITORIAL



La présentation de l'activité des services de l'Etat dans la région, telle que prévue par l'article L. 4132-27 du code général des collectivités territoriales, est une gageure tant cette activité est diversifiée.

Diversité en terme d'organisation territoriale, régionale, interrégionale, et bien sûr diversité des missions. Sans compter qu'à côté des actions décrites dans ce rapport, les administrations départementales mettent en œuvre elles aussi, au-delà de leurs missions régaliennes, de nombreuses actions de proximité. Elles se sont tout particulièrement mobilisées dans le contexte de crise qu'a connu la Bretagne en 2013 et pour ce faire agissent en étroite coordination avec le niveau régional. Leur activité fait cependant l'objet de rapports spécifiques.

Ce rapport comporte, comme les années précédentes, des données chiffrées sur le poids de l'Etat dans la région : effectifs et crédits d'intervention.

Il a l'ambition de rendre plus lisible l'action des différents services qui ont été profondément réorganisés en 2010.

Il permet aussi d'appréhender la manière dont l'Etat en Bretagne a mis en œuvre les décisions gouvernementales, notamment la politique de l'emploi qui reste la priorité. L'action de l'Etat a eu pour objectif de renforcer l'attractivité de la région à travers des programmes comme les investissements d'avenir, le projet d'équipement en très haut débit, les programmes de développement des infrastructures et de la recherche... Mais elle a aussi visé à plus d'égalité entre les territoires et envers les populations en difficulté. Culture, éducation, logement, environnement, protection des populations sont autant de domaines abordés dans ce document.

Mais bien sûr, l'année 2013 a été tout particulièrement marquée par le Pacte d'Avenir pour la Bretagne dont l'élaboration, avant sa signature le 13 décembre, a largement mobilisé l'ensemble des services.

Les fonctionnaires de l'Etat se sont efforcés durant l'année écoulée de répondre aux attentes des citoyens. Toutes les administrations ont engagé des démarches de qualité et s'attachent à mettre en place des dispositifs pour mesurer la performance. Ils sont aussi pleinement engagés dans un travail de longue haleine sur les simplifications ardemment souhaitées par de nombreux usagers.

L'année 2014 permettra de voir les résultats concrets de ce travail et des actions inscrites au Pacte d'Avenir pour la Bretagne.

Elle sera aussi une année, marquée par les évolutions en profondeur qui résulteront des réformes annoncées du paysage institutionnel, cette recomposition géographique devant s'accompagner d'une évolution des missions dans le cadre de nouvelles lois de décentralisation.

Le Préfet de la région Bretagne

Patrick STRZODA

SOMMAIRE

1. LE POIDS FINANCIER DE L'ETAT EN BRETAGNE	5
<i>Les dépenses de l'Etat par mission</i>	5
<i>Les effectifs de l'Etat</i>	6
<i>Les dotations aux collectivités</i>	7
2. PACTE D'AVENIR - PLAN AGRICOLE ET AGRO-ALIMENTAIRE POUR L'AVENIR DE LA BRETAGNE (P3AB) - CONTRAT DE PROJETS ETAT-REGION (CPER) - FONDS EUROPEENS	9
<i>Le pacte d'avenir pour la Bretagne</i>	9
<i>Le plan agricole et agro-alimentaire pour l'avenir de la Bretagne</i>	10
<i>Le contrat de projets Etat-Région</i>	11
<i>Les fonds européens pour la période 2007/2013</i>	13
<i>Les contrôles de l'autorité d'audit</i>	15
3. EMPLOI ET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	17
<i>Emploi et compétences</i>	17
<i>Entreprises</i>	19
<i>Innovation, compétitivité</i>	20
<i>Recherche et numérique</i>	21
<i>Mer, pêche et littoral</i>	22
<i>Agriculture</i>	23
4. EDUCATION - CULTURE - JEUNESSE - SPORT	25
<i>L'enseignement primaire et secondaire</i>	25
<i>L'enseignement maritime</i>	27
<i>L'enseignement agricole</i>	27
<i>L'enseignement supérieur et la recherche</i>	28
<i>La culture</i>	28
<i>Les actions en faveur de l'engagement des jeunes</i>	29
<i>Le sport</i>	30
<i>La validation des acquis de l'expérience pour le secteur social et paramédical</i>	30
5. ENVIRONNEMENT - AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	32
<i>Répondre aux enjeux énergétiques</i>	32
<i>Transports et déplacements</i>	36
6. SANTE, PROTECTION DES POPULATIONS, CONTROLES	39
<i>La politique régionale de santé</i>	39
<i>Prévenir les risques</i>	41
<i>Contrôles</i>	44

7. SOLIDARITE ENTRE LES TERRITOIRES ET ENVERS LES POPULATIONS FRAGILES	48
<i>Faciliter un accès pour tous à l'enseignement</i>	48
<i>L'égalité entre les femmes et les hommes</i>	49
<i>Actions en faveur des familles vulnérables</i>	50
<i>Prévention et lutte contre les exclusions</i>	51
<i>«Bien vieillir»</i>	51
<i>Répondre aux enjeux en matière de logement</i>	52
<i>La direction territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse</i>	53
<i>Les services pénitentiaires</i>	54

8. L'ORGANISATION TERRITORIALE DE L'ETAT	57
<i>Les structures et les effectifs</i>	57
<i>Les grands chantiers de l'administration en région</i>	57

1. LE POIDS FINANCIER DE L'ETAT EN BRETAGNE

LES DEPENSES DE L'ETAT PAR MISSION

Les dépenses de l'Etat en région Bretagne s'élèvent, hors défense nationale, à près de 15,82 milliards d'euros, en progression de 1,2 % par rapport à l'exercice 2012.

Cette progression des dépenses résulte principalement de l'augmentation des crédits affectés au paiement de l'allocation adulte handicapé (AAH) et des pensions civiles et militaires.

Le poids financier de l'Etat en Bretagne

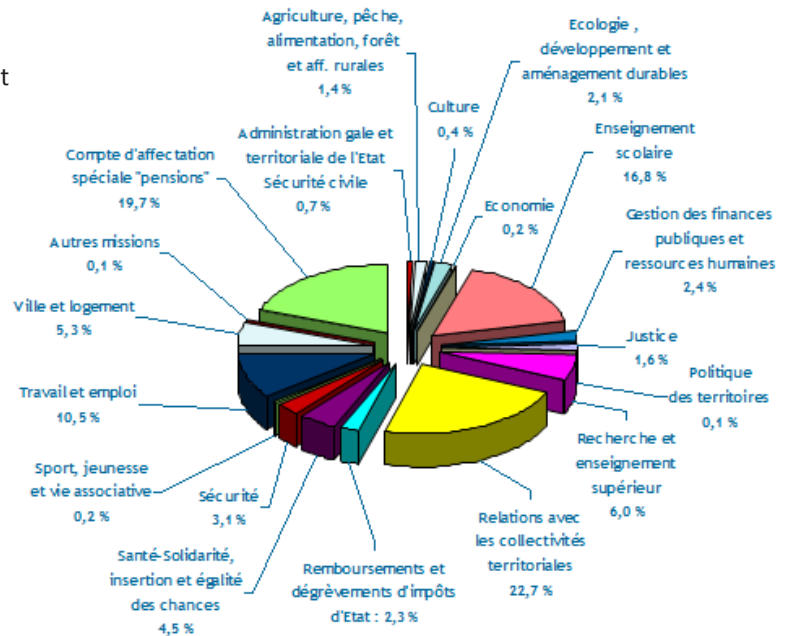
(en euros)	COTES D'ARMOR	FINISTERE	ILLE ET VILAINE	MORBIHAN	TOTAL 2013	variation 20/13/2012
Administration générale et territoriale de l'État et Sécurité civile	16 720 304	24 598 901	47 361 408	19 025 951	107 706 564	0.04%
Agriculture, pêche, alimentation, forêt, affaires rurales	36 079 749	34 181 303	116 665 294	29 226 553	216 125 899	- 4.7%
Culture	7 061 553	13 870 052	27 440 383	9 482 384	57 854 373	2.0%
Écologie, développement et aménagement durable	54 758 823	116 613 322	92 191 688	61 725 281	325 289 114	5.2%
Economie	4 647 508	6 555 455	15 409 593	5 591 781	32 204 336	2.3%
Enseignement scolaire	482 829 850	718 989 593	891 916 836	562 925 136	2 656 661 415	2.1%
Gestion des finances publiques et ressources humaines	63 656 745	101 746 660	138 511 251	77 764 201	381 678 857	-1.7%
Justice	9 560 198	23 684 835	196 066 725	27 741 110	257 052 868	5.4%
Politique des territoires	7 226 998	4 321 769	4 542 861	2 658 927	18 750 555	-1.8%
Recherche et enseignement supérieur	19 548 072	273 930 509	557 567 692	101 259 874	952 306 148	0.8%
Relations avec les collectivités territoriales	699 413 000	1 041 820 000	1 058 835 000	794 606 000	3 594 674 000	0.8%
Remboursements et dégrèvements d'impôts d'Etat	62 303 549	95 148 074	126 994 688	79 751 308	364 197 619	-7.1%
Santé - solidarité, insertion et égalité des chances	129 625 851	192 087 445	236 368 521	152 487 358	710 569 176	7.1%
Sécurité	75 175 960	111 895 682	221 589 966	81 317 790	489 979 398	3.7%
Sport, jeunesse et vie associative	2 126 373	3 689 052	18 272 666	3 015 544	27 103 636	-3.0%
Travail et emploi	300 156 480	465 057 554	528 151 383	363 594 867	1 656 960 283	-0.5%
Ville et logement	131 396 560	213 298 600	324 293 164	166 448 919	835 437 243	-0.4%
Autres missions			9 969 688		9 969 688	13.8%
Sous total des missions du budget général	2 102 287 575	3 441 488 806	4 612 148 807	2 538 622 983	12 694 548 172	1.0%
Compte d'affectation spécial «pensions»	580 962 056	1 096 481 452	766 463 930	678 596 549	3 122 503 987	2.1%
TOTAL GENERAL	2 683 249 631	4 537 970 258	5 378 612 737	3 217 219 533	15 817 052 159	1.2%

Comme en 2012, le département de l'Ille-et-Vilaine, siège de la Préfecture de région, présente le poids financier le plus important dans la mesure où les principales fonctions de décision, de pilotage et de gestion des ressources des administrations y sont implantées.

La structure des dépenses de l'Etat en 2013

6 missions de l'Etat, hors défense nationale, représentent plus de 80 % des dépenses totales :

- les relations avec les collectivités territoriales (3,59 Md€),
- les pensions (3,12 Md€),
- l'enseignement scolaire (2,65 Md€),
- le travail et l'emploi (1,65 Md€),
- la recherche et l'enseignement supérieur (0,95 Md€),
- ville et logement (0,83 Md€).



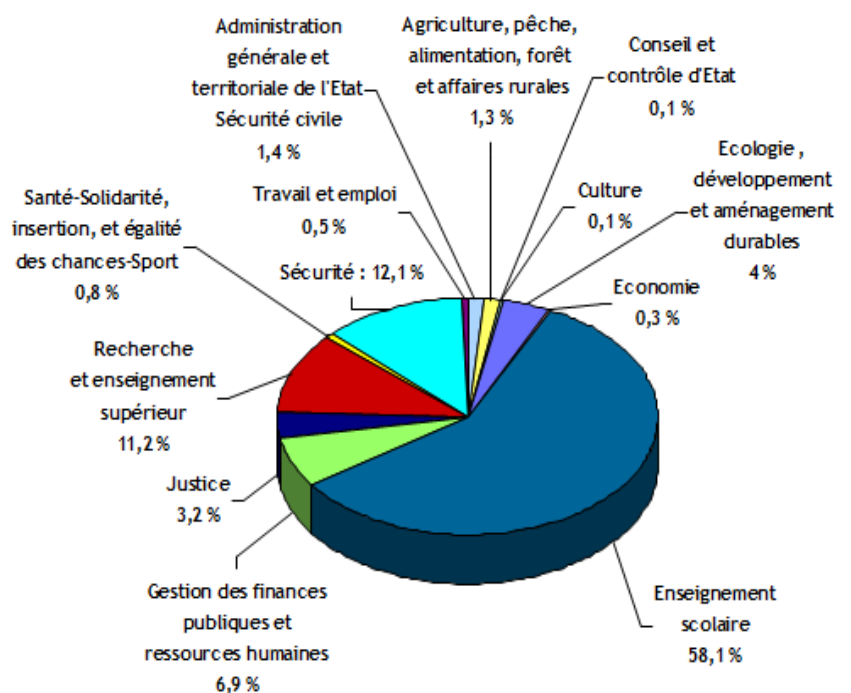
LES EFFECTIFS DE L'ETAT

Les effectifs de l'Etat en Bretagne, hors défense nationale, s'élèvent à 77 308 ETPT, soit une augmentation de 0,2 % à périmètre constant.

Le taux d'administration de la fonction publique d'Etat, hors défense nationale, s'établit à 24,2 contre 29 agents pour 1000 habitants en France métropolitaine (dernière référence au 31/12/2010).

En 2013, « l'enseignement scolaire » demeure la mission la plus importante en termes d'effectifs (58,1 %), avec la « sécurité » (12,1 %) et la « recherche, et l'enseignement supérieur » (11,2 %).

Les effectifs civils de l'Etat en Bretagne

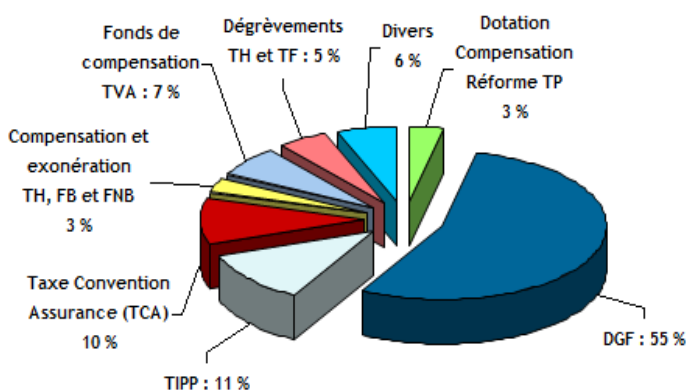


LES DOTATIONS AUX COLLECTIVITES LOCALES

Les concours de l'Etat aux collectivités locales atteignent plus de 3,59 milliards d'euro.

Ces concours comprennent :

- les dotations proprement dites
- les fonds de péréquation et les compensations,
- les dégrèvements législatifs (réductions des cotisations des contribuables locaux compensées par l'Etat)



Chiffres clés :

En 2013, les seules dotations aux collectivités locales (3,27 milliards d'euros) représentent près de 21 % des dépenses de l'Etat en Bretagne.

Dotation globale de fonctionnement (DGF) : 615 € par habitant

(en milliers d'euros)	CÔTES D'ARMOR	FINISTÈRE	ILLE-ET-VILAINE	MORBIHAN	TOTAL 2013	TOTAL 2012	ÉVOLUTION 2013/2012
DOTATIONS	640 704	937 988	964 447	729 117	3 272 256	3 244 111	0.9%
Dotation globale fonctionnement	385 564	580 420	567 800	434 046	1 967 830	1 959 128	0.4%
Dotation générale décentralisation	7 167	11 572	11 122	7 740	37 600	36 309	3.6%
Dotation Compensation Réforme Taxe Profess.	25 986	31 110	42 520	22 971	122 586	125 148	-2,0%
Taxe intérieure produits pétroliers Département	34 300	56 776	48 217	42 188	181 481	183 008	-0,8%
Taxe intérieure produits pétroliers Région	43 063	65 727	67 994	49 862	226 645	223 736	1,3%
Taxe conventions d'assurance	75 541	89 278	104 453	86 178	355 450	352 503	0.8%
Fonds mobilisation pour insertion	2 970	4 571	4 611	3 609	15 761	15 571	1.2%
Fonds compensation TVA	45 062	68 976	69 549	57 564	241 151	239 634	0.6%
Aide à l'équipement	11 000	20 525	38 980	17 425	87 930	70 441	24.8%
Autres	10 051	9 033	9 203	7 535	35 823	38 432	-6.8%
COMPENSATIONS ET PÉRÉQUATION	26 322	39 675	40 939	27 983	134 919	139 393	-3.02%
Dotations de compensation Fiscalité entreprise	4 178	5 168	15 142	3 194	27 682	26 960	2.7%
Compensation exonération TH, FB et FNB	22 144	34 507	25 797	24 789	107 237	112 433	-4.6%
Sous total hors dégrèvement	667 026	977 663	1 005 386	757 100	3 407 175	3 383 504	0.7%
Dégrèvements relatifs à la taxe d'habitation	27 472	55 418	44 854	29 890	157 634	152 523	3.4%
Dégrèvements relatifs aux taxes foncières	4 916	8 739	8 595	7 616	29 865	31 564	-5.4%
TOTAL	699 413	1 041 820	1 058 835	794 606	3 594 674	3 567 591	0.8%

Les concours financiers de l'Etat aux collectivités locales sont en progression en 2013 (+ 0,8 %) sous l'effet conjugué de l'augmentation des dotations de l'Etat (+ 0,9 %) et des compensations et dégrèvements (+ 0,7 %).

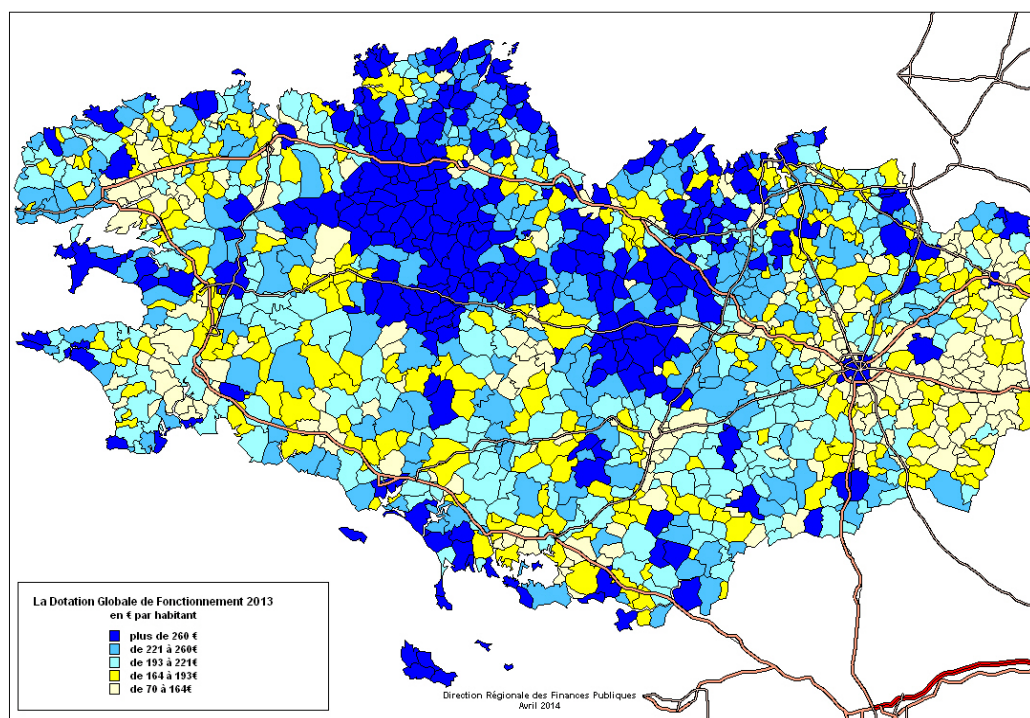
La DGF constitue le principal concours financier de l'Etat :

(en millions d'€)	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	Evolution 2013/2012	Evolution moyenne
Communes	638	628	678	697	719	716	721	726	734	743	1,23%	1,71%
Groupements	297	297	307	313	327	331	335	327	325	327	0,62%	1,13%
Départements	592	597	597	604	620	625	633	636	641	641	0,00%	1,00%
Région	219	228	235	241	249	253	257	259	259	257	-0,77%	2,12%
TOTAL	1 746	1 750	1 817	1 855	1 915	1 925	1 946	1 948	1 959	1 968	0,46%	1,34%

La DGF de l'ensemble des collectivités territoriales de la Bretagne (1 968 M€) augmente de + 0,46 % par rapport à 2012 contre une progression moyenne de + 1,34 % par an sur la période 2004/2013.

Cette dotation, qui constitue le principal concours financier de l'Etat, intègre notamment la péréquation de la richesse fiscale entre les communes.

La dotation globale de fonctionnement des communes en 2013 en €/habitant



En 2013, la DGF des groupements enregistre une progression (+ 0,6 %) pour atteindre 327 M€ contre 325 M€ en 2012, soit au niveau de 2011.

La DGF des départements (641 M€), après une augmentation en 2012 (+ 0,8 %), stagne en 2013. Elle comprend notamment

une dotation proportionnelle à la population et une dotation de péréquation urbaine pour les départements urbains ainsi qu'une dotation de fonctionnement minimale destinée aux départements ruraux.

La DGF allouée à la Région diminue, passant de 259 M€ en 2012 à 257 M€ en 2013 (- 0,77 %).

2. PACTE D'AVENIR - PLAN AGRICOLE ET AGRO-ALIMENTAIRE POUR L'AVENIR DE LA BRETAGNE (P3AB) - CONTRAT DE PROJETS ETAT-REGION (CPER) - FONDS EUROPEENS

LE PACTE D'AVENIR POUR LA BRETAGNE

Le Pacte d'Avenir pour la Bretagne est une réponse à la crise sociale, qui s'appuie sur une mise en cohérence des politiques publiques pour une plus grande lisibilité et efficacité, et porte la forte volonté de décentralisation et de simplifications exprimée par l'ensemble des acteurs de terrain.

Le Pacte d'Avenir, une réponse politique à la demande sociale

Depuis 2012 la Bretagne a connu plusieurs crises dans l'agro-alimentaire.

Les autres filières n'ont pas été épargnées : l'automobile avec PSA mais aussi les Télécoms avec Renesas.

A ces difficultés touchant le modèle économique breton dont les répercussions concernent principalement des territoires ruraux, s'est ajouté le rejet de l'écotaxe.

Pour apporter une réponse, tant en termes de traitement de l'urgence sociale que de développement de l'attractivité économique, le 16 octobre 2013 le Premier ministre a demandé au Préfet de région d'élaborer conjointement avec le Président du Conseil régional un Pacte d'Avenir pour la Bretagne.

Cette démarche a abouti le 13 décembre 2013 à la signature officielle du Pacte entre l'Etat et la Région Bretagne en présence du Premier ministre et de cinq ministres. Le document est issu des réflexions menées dans le cadre de l'élaboration de schémas régionaux (développement économique et innovation, enseignement supérieur et recherche, cohérence écologique...) ou de partenariats forts mais aussi de trente réunions de concertation et d'une centaine de contributions émanant d'élus, d'acteurs socio-économiques, d'organisations syndicales de salariés, d'associations ou de particuliers.



Le Pacte d'Avenir pour la Bretagne, un document qui met en cohérence les politiques publiques pour leur donner plus de lisibilité et d'efficacité

Il s'articule autour de 7 titres reprenant les principaux domaines d'intervention publique :

- répondre à l'urgence: anticiper et accompagner les mutations sociales et industrielles pour soutenir l'investissement public ;
- conforter la Bretagne comme grande région productive ;
- conforter la Bretagne comme grande région maritime européenne ;
- affirmer l'identité culturelle de la Bretagne ;
- approfondir l'investissement de la Bretagne dans la connaissance ;
- améliorer l'accessibilité et soutenir les dynamiques de territoire ;
- sceller un Pacte de confiance.

Le Pacte s'attache donc à soutenir les grands domaines de l'économie bretonne, l'agriculture à travers le Plan pour l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire en Bretagne, le domaine maritime mais aussi les filières industrielles et d'avenir et notamment le pôle d'excellence en Cyberdéfense qui constitue une priorité nationale.

Enseignement supérieur, formation, dialogue social, transition énergétique, environnement, logement, territoires et infrastructures sont autant de domaines concernés par le Pacte. Mais il s'attache aussi à prendre en compte l'identité culturelle de la région et à esquisser les orientations à mettre en œuvre en matière de décentralisation.

Enfin, les simplifications administratives constituent un volet non négligeable en réponse aux fortes attentes exprimées au moment de la phase de concertation.

Concrètement le Pacte sera mis en œuvre à travers les différentes instances de gouvernance qui y sont instaurées, mais aussi à travers le futur contrat de plan Etat-Région et le futur programme opérationnel européen qui en constitueront des outils financiers à côté de programmes déjà existants tel le programme des investissements d'avenir...

Des actions concrètes

Dès 2013, les services de l'Etat et de la Région se sont attachés à obtenir des résultats concrets. Quelques exemples :

- délocalisation en cours du siège d'IFREMER à Brest ;
- parution du régime enregistrement pour les élevages de porcs ;
- annonce du lancement du débat LNO-BPL en 2014 ;
- octroi d'une dotation complémentaire de 1,7 M€ de FEP ;
- financement de l'IRSET de Rennes dès 2013, de la Maison des Sciences de l'homme en Bretagne, de l'IRBS, de la cité internationale de Brest ;
- renforcement des moyens en faveur du patrimoine de 1,6 M€ ;

- en matière de logement, 3 M€ supplémentaires ont été obtenus pour la production de logements sociaux et 10 M€ d'aides ANAH ;
- transition écologique : 21 M€ pour la reconquête de la qualité de l'eau, 33 M€ de fonds de l'ADEME pour accompagner les projets de méthanisation ;
- une dotation supplémentaire de 6,2 M€ du FNADT pour accompagner les projets de maisons de services et les projets locaux.

Enfin, en parallèle à la large concertation mise en place dans le cadre de l'élaboration du document, la réalisation des actions fait l'objet d'une information non seulement sur le site Internet de la Préfecture de région, mais aussi auprès de tous les contributeurs.

- Mesures d'urgence et volet social en quelques chiffres :
- 34 M€ de crédits publics pour les filières agroalimentaires touchées par les crises.
 - un accompagnement renforcé des salariés de GAD par un conseiller pour 20 salariés au lieu de 50, avec 30% de solutions positives après quatre mois seulement.
 - la mise en place d'une bourse à l'emploi qui a enregistré plus de 1 000 offres pourvues rapidement et majoritairement dans l'industrie.
 - une mission d'ingénierie territoriale lancée sur le Finistère nord.
 - la Conférence sociale, installée au tout début 2014, qui a arrêté un agenda social.



LE PLAN AGRICOLE ET AGRO-ALIMENTAIRE POUR L'AVENIR DE LA BRETAGNE

Face aux difficultés majeures qu'ont connues certains pans de la filière alimentaire en 2013, le Gouvernement a invité les acteurs locaux à s'engager dans la construction d'un Plan agricole et agroalimentaire pour l'avenir de la Bretagne permettant de donner un souffle nouveau à ce secteur. Ce plan s'est par la suite ancré dans le cadre plus large du Pacte d'Avenir pour la Bretagne, réponse globale et volontariste à la situation actuelle du territoire.

Les services de l'Etat et du Conseil régional se sont mobilisés pour élaborer ce Plan dont la conférence de lancement s'est tenue le 30 septembre 2013 à Quimper en présence du ministre délégué à l'agroalimentaire. La concertation s'est appuyée sur près de 20 réunions de travail associant professionnels et acteurs de la société civile et sur les nombreux travaux déjà entrepris par les professionnels et les pouvoirs publics : Charte pérenne, Nouvelle alliance, Contrat de filière agroalimentaire, Plan agricole et agroalimentaire régional et plus récemment Rencontres régionales IAA, Assises de l'installation en agriculture ou encore Conférence régionale avicole.

Le Plan porte une quadruple ambition :

- investir plus dans l'ensemble de la filière, des exploitations agricoles aux outils industriels, pour augmenter la compétitivité du secteur.
- innover pour monter en gamme, renforcer la valeur ajoutée des produits bretons et orienter la filière vers la ferme et l'usine du futur en s'appuyant sur le formidable écosystème d'acteurs de l'innovation en agriculture et agroalimentaire de la région.
- vendre mieux, pour conquérir de nouveaux marchés. Il faut à la fois renforcer les circuits courts bénéficiant d'une demande croissante du consommateur local, récupérer des parts de

marché nationales perdues ces dernières années au profit d'autres régions, françaises ou étrangères, tout en étant ambitieux à l'international et en ne se fermant aucune porte.

- former autrement, pour faciliter et sécuriser l'évolution des parcours professionnels et accompagner la modernisation des entreprises et des process.

Cette quadruple ambition suppose en outre de répondre à deux conditions communes à toutes les actions du Plan :

- la première est de concilier performance économique et démarche d'excellence environnementale, ambition portée par le Conseil régional dans le cadre d'appels à projets sur l'agriculture écologiquement performante et ambition affirmée du projet agro-écologique.
- la seconde est le renforcement du dialogue social, au sein des entreprises, au sein des filières et au niveau régional. C'est la clé de la réussite de toutes les évolutions qu'appelle ce Plan. Le dialogue doit également être rénové entre professionnels et administrations, notamment dans un objectif de simplification des démarches administratives. Et des mesures ont été lancées en ce sens au niveau national et régional.

La DRAAF pilote aux côtés des autres services de l'Etat et du Conseil régional la mise en œuvre de ce plan au travers notamment du comité stratégique régional de la filière alimentaire prévu dans le cadre du contrat de filière nationale signé le 19 juin 2013 et qui s'est réuni pour la première fois le 14 février 2014. Ce pilotage doit aboutir, dans un cadre de concertation, à la production de documents opérationnels pour l'été 2014 tant sur l'amont que sur l'aval de la filière.

LE CONTRAT DE PROJETS ETAT-REGION

Le contrat de projets Etat-Région de Bretagne, signé le 12 avril 2007, a été révisé, conjointement par l'Etat et le Conseil régional, le 1er août 2011. Cette révision s'est faite à périmètre financier constant en maintenant l'économie générale du CPER : elle s'est essentiellement traduite par un renforcement des actions en faveur de la compétitivité et de l'accessibilité de la Bretagne. La poursuite de certaines actions fait par ailleurs l'objet de financements complémentaires non contractualisés. C'est le cas de l'Agence de l'eau qui apporte des crédits supplémentaires importants (29 M€) sur les différents objectifs du GP5.

La maquette se décline ainsi entre les 9 grands projets qui composent le CPER :

Maquette 2007-2013 révisée en K€	ETAT	REGION
GP 1 - Renforcer la compétitivité de la Bretagne en améliorant son accessibilité	128 630	176 020
GP 2 - Construire une nouvelle ambition pour l'agriculture et l'agroalimentaire	70 242	52 359
GP 3 - Conforter la performance du système d'enseignement supérieur, de recherche et d'innovation	163 300	108 208
GP 4 - Développer une politique maritime intégrée	12 350	23 650
GP 5 - Poursuivre la reconquête de la qualité de l'eau - Atteindre le bon état écologique des milieux aquatiques	78 050	48 200
GP 6 - Préserver biodiversité, maîtriser énergie et développer gestion durable de l'air et déchets	40 150	34 030
GP 7 - Favoriser accès marché du travail en valorisant les compétences & en anticipant mutations	22 500	22 500
GP 8 - Conforter le rayonnement international des territoires bretons	30 500	29 230
GP 9 - Volet territorial	47 591	0
TOTAL CPER	593 313	494 197

L'état d'avancement du CPER témoigne de l'investissement de l'ensemble des partenaires, dont l'Etat, impliqués dans les différentes opérations.

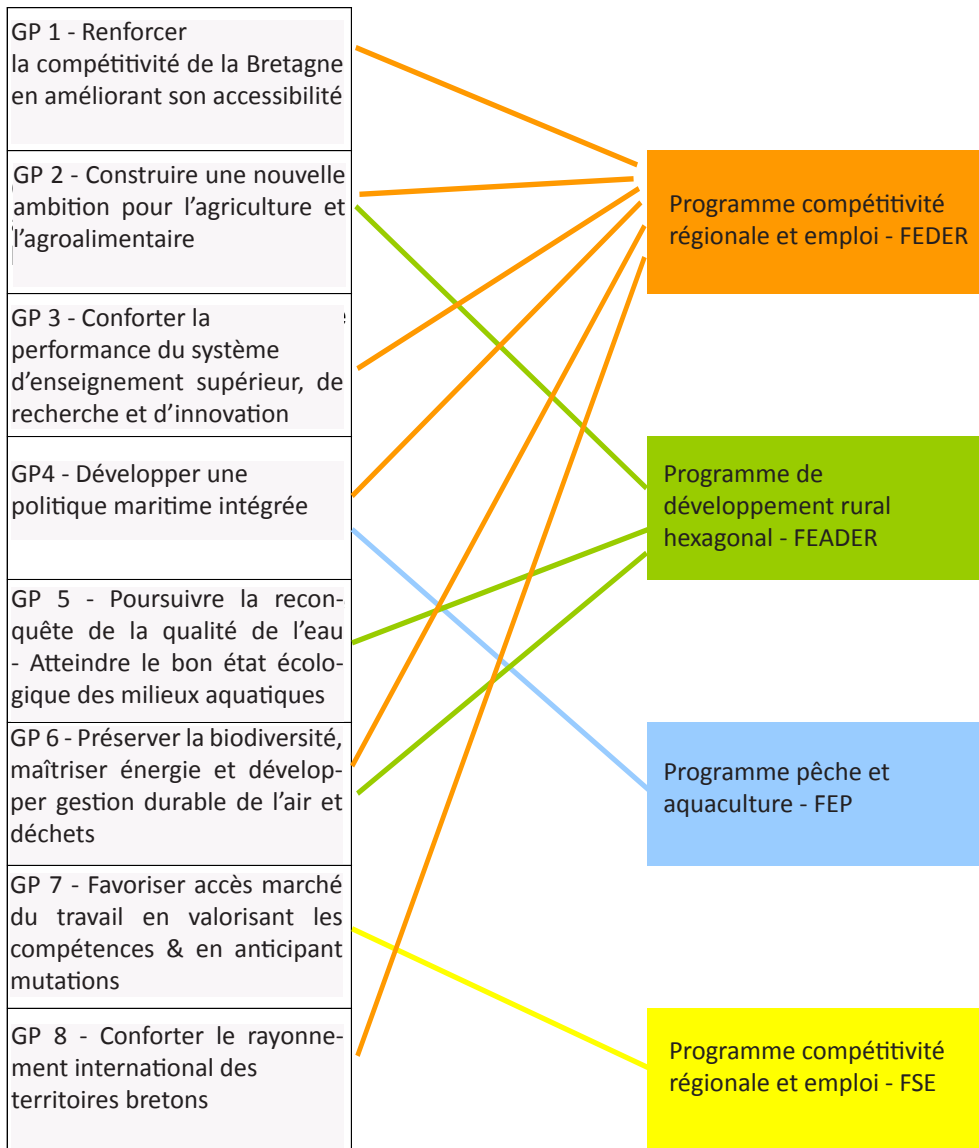
Ainsi, au 31 décembre 2013, le taux de programmation des crédits Etat s'élève à 88,7% (526,223 M€), engagés à 79,2%. Les paiements atteignent pour leur part 74% des crédits engagés. Ces résultats placent la Bretagne au 2ème rang national en termes d'engagement financier, selon le classement de la DATAR.

Le contrat de projets et les programmes européens présentent pour la période 2007-2013 de nombreuses complémentarités.

Cette cohérence des stratégies se traduit en termes financiers puisque les crédits prévus par l'Etat et le Conseil régional au sein du contrat de projets – plus d'un milliard d'euros – sont directement liés à 375 M€ de crédits européens (FEDER, FSE, FEADER, FEP) sur les 632 M€ inscrits dans les programmes régionaux ou volets régionaux des programmes nationaux. Le schéma suivant représente les liens principaux entre les grands projets du CPER et les programmes européens.

CPER

FONDS EUROPEENS



Achévé fin 2013, l'actuel CPER a été prorogé sur l'année 2014 par avenant signé le 7 mai 2014, afin d'obtenir une consommation optimale de l'enveloppe.

LES FONDS EUROPEENS POUR LA PERIODE 2007/2013



Les fonds européens, qui représentent pour la Bretagne plus de 630 M€ sur la période 2007-2013 (hors sommes allouées par le niveau national), ont permis de financer près de 26 000 projets, mobilisant environ 575,6 M€ d'aides européennes. Cette intervention permet d'irriguer l'ensemble des territoires, profitant à la fois à de grands projets d'infrastructures, tels que le tramway de Brest, BGV (lignes Rennes-Brest, Rennes-Quimper) mais également à des projets locaux, tels que les soutiens aux exploitants agricoles et aux acteurs du développement rural.

	Enveloppe financière régionale	Montant programmé (à décembre 2013)	%
FEDER	301,7 M€	262 M€	87%
FSE	184 M€	184 M€	100%
FEADER	120,6 M€ (+ socle national sans pré - affectation régionale)	111M€ (+ 43 M€ socle national)	92,00%
FEP	28,5 M€ (+ mesures nationales sans pré-affectation régionale)	28 M€ (+ 23,6 M€ sur mesures nationales)	100,00%

Les priorités d'intervention de chaque fonds pour la Bretagne

Le FEDER (Fonds Européen de Développement Régional)

Le FEDER soutient la compétitivité et l'emploi en Bretagne, en renforçant la cohésion économique, sociale, environnementale et territoriale. Il permet de soutenir le développement des économies régionales et leur innovation.

Environ 700 dossiers depuis 2008 ont mobilisé 262 M€ de FEDER, soit 87% de l'enveloppe financière 2007-2013.

L'état d'avancement de la programmation au 31 décembre 2013 selon les axes d'intervention est le suivant :

Axes	Maquette validée CE	Programmation	%
Axe 1 : Faire de la Bretagne une région européenne accessible et attractive afin de conforter son développement équilibré et durable	123 949 854	117 338 628	95%
Axe 2 : Accroître la compétitivité et la performance économique régionale par l'innovation et la connaissance	110 538 000	88 984 648	81%
Axe 3 : Valoriser les atouts exceptionnels de la Bretagne dans le domaine maritime, dans une perspective de développement durable du littoral	26 650 000	24 914 618	93%
Axe 4 : Préserver l'environnement et prévenir les risques naturels	33 370 000	25 660 571	77%
Axe 5 : Assistance technique	7 186 000	5 585 236	78%
TOTAL FEDER	301 693 854	262 483 700	87%

Le FSE (Fonds Social Européen)

Le FSE soutient les politiques publiques nationales, régionales et locales en matière d'emploi, de formation et d'insertion professionnelle, et permet l'adaptation aux mutations économiques et aux processus de transformation sociale.

En Bretagne, le volet régional FSE apporte une aide pour des projets de proximité soutenant l'emploi, la formation et l'insertion sociale.

Etat d'avancement de la programmation par axe au 31 décembre 2013 :

Axe	Maquette validée	Programmation	%
Axe 1 : Mutations économiques	31 573 639	32 019 124	101%
Axe 2 : Accès à l'emploi des demandeurs d'emploi	67 130 375	69 741 188	104%
Axe 3 : Cohésion et inclusion sociale	74 024 324	76 472 345	103%
Axe 4 : Investir dans le capital humain	4 088 739	4 347 954	106%
Axe 5 : Assistance technique	7 206 377	7 511 605	104%
TOTAL FSE	184 023 454	190 092 216	103%

* Les taux de programmation sont supérieurs à 100% afin de tenir compte des sous-réalisations prévisibles

Le FEADER (Fonds Européen pour l'Agriculture et le Développement Rural)

Le FEADER intervient pour le développement des zones rurales. Il permet de créer une dynamique économique et sociale compatible avec le respect de l'environnement.

Etat d'avancement de la programmation par axe au 31 décembre 2013 :

Axe	Maquette validée	Programmation	%
Axe 1 : Compétitivité	47 428 527	44 868 327	95%
Axe 2 : Environnement et espace rural	28 722 804	28 617 776	100%
Axe 3 : Qualité de vie et diversification	19 076 500	18 325 356	96%
Axe 4 : LEADER	24 097 999	18 523 165	77%
Axe 5 : Assistance technique et réseau rural régional breton	860 366	763 365	89%
TOTAL FEADER	120 186 196	111 097 989	92%

Le FEP (Fonds Européen pour la Pêche)

Le FEP permet de favoriser une exploitation durable des ressources et de l'aquaculture. En 2013, un réabondement de l'enveloppe régionale de 1,7 M€ a été attribué par la DPMA,

ce qui porte l'enveloppe initiale de 26,8 M€ à 28,5 M€, compte tenu des besoins financiers de la Bretagne.

Etat d'avancement de la programmation par axe au 31 décembre 2013 :

Axe	Maquette validée	Programmation	%
Axe 1 : Adaptation de la flotte de pêche	4 420 000	4 403 646	99,63%
Axe 2 : Aquaculture, pêche eaux intérieures, transformation & commercialisation	12 460 700	12 346 062	99,08%
Axe 3 : Actions collectives	11 650 000	11 527 675	98,95%
TOTAL FEP	28 530 700	28 277 383	99,11%

LES CONTROLES DE L'AUTORITE D'AUDIT

Contexte réglementaire et mise en œuvre

La Commission Interministérielle de Coordination des Contrôles (CICC) exerce sa mission sur les opérations cofinancées par les fonds européens. En sa qualité d'autorité d'audit nationale des programmes européens, la CICC a la responsabilité de vérifier le fonctionnement efficace des systèmes de gestion et de contrôle.

Elle doit, à ce titre, formuler un avis annuel sur le fonctionnement des systèmes de gestion et de contrôle. Dans ce cadre, elle s'appuie, d'une part, sur les résultats de ses propres audits réalisés auprès des autorités de gestion et, d'autre part, sur des contrôles d'opérations.

Ces contrôles, qui portent sur les dépenses déclarées à la Commission au cours de l'année N-1, sont réalisés par des unités fonctionnellement indépendantes au sein des autorités de gestion.

Ainsi, en début de chaque année, la CICC établit le plan de contrôle à réaliser par les contrôleurs habilités à cet effet. A réception de ce plan, les contrôleurs procèdent à l'établissement de leur programme de contrôle en veillant à définir un calendrier compatible avec la date limite de clôture des contrôles prévue au 30 juin.

Le contrôle d'opération permet de s'assurer (art. 16.2 du règlement 1828/2006) :

- que l'opération correspond aux critères de sélection du programme opérationnel, qu'elle a été réalisée conformément à la décision attributive de subvention et correspond aux conditions applicables à sa fonction, son utilisation et les objectifs à atteindre ;
- que les dépenses déclarées correspondent aux pièces comptables et justificatives conservées par le bénéficiaire ;
- que ces dépenses sont conformes aux règles communautaires et nationales ;
- que la participation publique a bien été payée au bénéficiaire.

Le contrôle se réalise en deux phases :

- la première chez le service instructeur pour vérification de la piste d'audit ;
- la seconde chez le bénéficiaire pour vérification de la réalité physique de l'opération, du respect des conditions d'éligibilité, de la réalité comptable des dépenses et des recettes.

A l'issue des vérifications, un rapport de contrôle est établi. Les conclusions des contrôleurs et leurs propositions de suites à donner sont notifiées à l'autorité de gestion (ou le cas échéant, à l'organisme intermédiaire) à qui il appartient de décider des suites à donner.

Constat des contrôles d'opérations 2013

Pour l'année 2013, au titre du FEDER, sept opérations ont été inscrites au plan de contrôle. Les dépenses correspondantes, d'un montant de 38.468.968,95 €, ont fait l'objet d'un appel de fonds à la Commission européenne en 2012.



Axe	N° Présage	Intitulé de l'opération	Bénéficiaire	Dépenses contrôlées (€)
2	37 204	Résorption des zones d'ombre haut-débit sur le territoire du département d'Ille-et-Vilaine	Conseil général d'Ille-et-Vilaine	6042519.19
2	34 957	Opération performance Bretagne Environnement + 2011	Union des entreprises ME-DEF Bretagne	160844.12
1	34 618	Amélioration des liaisons ferroviaires Rennes-Brest et Rennes-Quimper : travaux relatifs au volet ferroviaire sur la tranche 2 de la ligne Rennes-Quimper RFF	Réseau Ferré de France	15707653.52
1	34 304	Réalisation de la phase travaux 2009-2012 du projet de tramway de l'agglomération brestoise dans le cadre du Grand projet Rive Droite de Brest	Brest Métropole Océane	10653139.91
1	34 082	Rennes-Brest - tranche fonctionnelle 1 - suppression des passages à niveau - phase réalisation département 35	Conseil général d'Ille-et-Vilaine	4395125.28
2	33 410	Capillarité réseau pour l'accès aux services numériques pour la recherche, l'enseignement et la gestion	Université de Rennes 1	1292464.41
2	32 508	Biologie appliquée à la santé - Membratox	Université de Rennes 1	217222.52

Tous les contrôles ont été réalisés sur place (auprès des services instructeurs et des bénéficiaires) au cours du 1er semestre 2013.

6 rapports définitifs ont été notifiés. 1 dossier est en suspens, dans l'attente des résultats du plan de reprise Réseau Ferré de France entamé au dernier trimestre 2013.

Une opération a fait l'objet d'une déclaration de dépenses inéligibles car non conformes au Programme Opérationnel et au Document de Mise en Œuvre pour un montant de 15 774,22 € et un montant FEDER de 7 098,22 €.

Du point de vue de la piste d'audit, les constats suivants ont été effectués :

- concernant le respect des règles de la commande publique : vérification souvent incomplète et déficit de documentation des fiches de contrôle. Il est nécessaire de formaliser avec le plus grand soin les vérifications et analyses menées ainsi que les conséquences en résultant ;

- concernant les régimes d'aides : l'analyse concernant l'application ou non d'un régime d'aide n'est pas menée systématiquement lors de l'instruction. Cette vérification doit être réalisée et le bénéficiaire clairement informé du régime d'aide applicable à son projet. Cette information doit figurer dans la convention attributive de subvention ;

- s'agissant des Services d'Intérêt Economique Général (SIEG), la mission d'audit avait constaté, dès 2012, que la vérification de l'absence de surcompensation suscitait de nombreuses interrogations, notamment en ce qui concerne les opérations des opérateurs de logements sociaux. Les résultats des réunions nationales prévues à ce sujet sont attendus ;

- concernant enfin les dépenses internes présentées par certains bénéficiaires, la présentation des justificatifs n'est pas suffisamment rigoureuse au regard des règles d'éligibilité des dépenses.

3. EMPLOI ET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

EMPLOI ET COMPETENCES



Les restructurations industrielles affectant durement l'emploi dans la région ont rendu prioritaires les actions visant à l'accompagnement des salariés licenciés, l'insertion des jeunes, notamment des plus démunis, et le maintien des seniors dans la vie professionnelle, tout en aidant au renforcement de la compétitivité des entreprises.

Chiffres clés :

- emplois d'avenir : 2 779
- contrats aidés :
 - CIE : 1 863 sur les 1 813 attendus, soit un taux de réalisation de 102,8%
 - CAE : 15 165 sur les 15 679 attendus, soit un taux de réalisation de 96,7%
- contrats de génération : 929 demandes enregistrées

Les dispositifs d'emplois aidés au service des jeunes et des seniors

Montée en puissance des emplois d'avenir

En tant que relais de l'Etat dans la mobilisation pour l'emploi, la DIRECCTE s'est beaucoup impliquée aux côtés des missions locales et de Cap Emploi dans la promotion des emplois d'avenir. Ces emplois visent à faciliter l'insertion professionnelle et la qualification des jeunes qui connaissent des difficultés particulières d'accès à l'emploi, en favorisant leur recrutement dans des activités à caractère d'utilité sociale ou environnementale ou encore avec un réel potentiel de création d'emploi.

Avec la conclusion de 2 779 contrats en 2013, la Bretagne a dépassé son objectif (2 618) alors que la moyenne nationale s'établissait à 92%. En termes de taux de prescription par rapport à son objectif, elle se situe ainsi au 6ème rang des régions françaises, les Côtes d'Armor figurant au 5ème rang des départements.

La Bretagne a notamment veillé à respecter l'objectif fixé au dispositif d'offrir un emploi aux jeunes les moins qualifiés, tout en leur proposant d'entrer dans un dispositif de formation. Ainsi, 85% des jeunes embauchés sont non diplômés ou de niveau CAP/BEP (des jeunes femmes en majorité : 57%) la majorité des emplois d'avenir dans le secteur non marchand étant conclue par des associations (35%) et des communes (27%).

Par ailleurs, le Conseil régional a adopté un schéma régional d'orientation qui offre la visibilité technique et financière attendue pour la construction des parcours de formation. Préparé en partenariat avec les OPCA et le CNFPT, il donne la priorité à l'acquisition d'un socle de compétences de base, à la professionnalisation liée à l'exercice du métier, à la formation des tuteurs, à l'accompagnement social.

Même si ces résultats n'en sont pas l'unique explication, il convient de noter qu'à fin décembre 2013, le nombre de demandeurs d'emploi de moins de 25 ans affichait un recul de 0,9% alors qu'il avait augmenté de 13% fin 2012.

Contrats aidés : CIE et CAE

Le développement des contrats aidés s'est poursuivi en 2013, en veillant toutefois à ce que ce dispositif ne rentre pas en concurrence avec celui des emplois d'avenir : l'arrêté préfectoral relatif aux Contrats Uniques d'Insertion (CUI) a été adapté pour différencier les publics, et donner progressivement la priorité aux demandeurs d'emplois seniors et de longue durée. Les services prescripteurs ont été plus particulièrement attentifs à la mise en œuvre des mesures d'accompagnement, s'agissant notamment de la formation.

1 863 Contrats Initiative Emploi (CIE) ont été prescrits, soit un taux de réalisation de 102,6% (en phase avec le niveau national : 102,5%). C'est le département du Morbihan qui a été le plus réactif (109,7%). La durée du contrat (des CDI à 74%) tend à s'allonger (10,6 mois), ce qui est un des objectifs du programme.

15 165 Contrats d'Accompagnement dans l'Emploi (CAE) ont été prescrits, soit un taux de réalisation de 96,7% (94,7% au niveau national). Le Finistère connaît un taux de réalisation de 103,6%. La durée moyenne des CAE progresse à 9,1 mois, sans atteindre encore l'objectif de 12 mois.

Les missions locales

Les 17 missions locales de Bretagne se sont particulièrement investies pour la mise en œuvre de ces deux dispositifs, au bénéfice des jeunes de moins de 26 ans. Elles ont été subventionnées par l'Etat à hauteur de 7.72M€, cette enveloppe étant abondée d'un crédit spécifique de l'ordre de 700 K€ pour tenir compte de l'effort à fournir pour le déploiement des emplois d'avenir.

Contrats de génération

Les contrats de génération instaurés en 2013 permettent l'embauche d'un jeune tout en maintenant dans son emploi un senior afin de favoriser la transmission des compétences. Au 31 décembre 2013, la Bretagne se situait au 6e rang des régions françaises avec 929 demandes enregistrées, soit 5,3% des demandes nationales. Le dispositif de soutien pour les PME n'est qu'un volet de la problématique de la gestion des âges en entreprise, qui est au cœur de cette politique : insertion des jeunes dans l'emploi durable, maintien des seniors et transmission des compétences.

Gestion prévisionnelle des emplois et des compétences territoriales (GPECT)

La DIRECCTE est chargée de promouvoir et de soutenir les démarches de GPEC territoriale visant à la mise en œuvre de plans d'action locale emploi/compétences pour accompagner les territoires dans leurs mutations.

Dans le cadre du Pacte d'Avenir pour la Bretagne signé en décembre 2013, l'importance du dialogue social territorial a été réaffirmée et les démarches de GPECT soutenues et confortées. La GPECT est au cœur de l'appui aux mutations économiques.



Tourisme et emploi

Les travaux du contrat d'objectifs emploi formation pour les métiers du tourisme ont principalement porté sur deux points :

- la sécurisation des parcours d'insertion dans les métiers du tourisme par la professionnalisation des actifs ;
- le CDI Emploi Formation, mis en place au sein de l'hôtellerie de plein air depuis l'accord de la branche en 2012, a évolué en 2013 sur l'offre de formation : première session du CQP ouvrier de maintenance et nouveau diplôme universitaire sur la thématique accueil et commercialisation par l'AFPA d'Auray et l'Université de Saint-Brieuc.

Emploi féminin

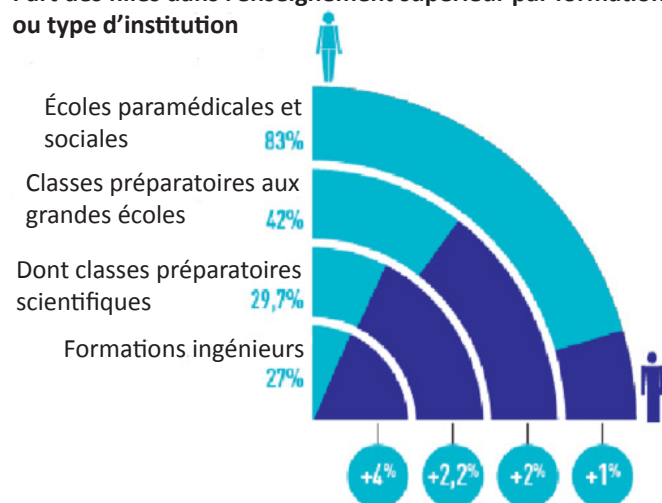
En Bretagne, le chômage s'accroît depuis 2008 et continue de toucher les femmes davantage que les hommes. Le manque de diversification de l'industrie bretonne rend d'autant plus nécessaire l'élargissement des choix professionnels.

Chiffres clés :

- les femmes représentent 48,9% de la population active
- taux d'activité moyen à 67,7%
- taux d'emploi des 55-64 ans : 34% (la part des femmes seniors en catégorie A parmi la DEFMA crû de 20% en un an)
- + de 1 000 femmes en difficulté d'insertion accueillies par les 4 CIDFF
- Fin 2013, 117 590 femmes inscrites sur les listes de Pôle emploi :
- + 4,3 % de femmes inscrites par rapport à fin 2012
- 51,40 % du total des demandeurs d'emploi

En Bretagne, les jeunes femmes sont plus diplômées (27% d'entre elles contre 10% des hommes), mais elles sont souvent déclassées. Elles sont 17% en intérim, 33% à temps partiel tandis que 18% sont cadres ou dans les professions intermédiaires. Globalement, en Bretagne, les jeunes dans leur ensemble sont scolarisés ou étudiants et visent fréquemment des diplômes supérieurs courts.

Part des filles dans l'enseignement supérieur par formation ou type d'institution



Evolution de la part des filles dans l'enseignement supérieur entre 2001 et 2011

source : MESR-DGESIP-DGRI SIES. Champ : France Métropolitaine. Dom.

ENTREPRISES



Avec le soutien actif du réseau consulaire, les services de l'État ont fait la promotion auprès des entreprises du nouveau mécanisme de préfinancement du Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi (CICE).

Celui-ci a bénéficié en 2013 à 607 entreprises bretonnes pour un montant de préfinancement atteignant 42.19 millions d'euros.

Chiffres clés :

- 310 visites d'entreprises ont été effectuées en 2013 par la DIRECCTE
- 4 primes d'aménagement du territoire Industrie et services (PAT) et une PAT R&D dans des secteurs aussi divers que les connexions pour l'offshore, la sécurité des véhicules et des navires ou l'industrie agro-alimentaire
- FISAC : 1,1 M€ dont 1 032 571 € d'aides directes ont été attribuées à environ 250 entreprises de proximité du commerce et de l'artisanat
- Entreprises du Patrimoine vivant : 14 demandes d'attribution du label ont fait l'objet d'une proposition à l'Institut Supérieur des Métiers (ISM).
- Nouvel Accompagnement pour la Création et la Reprise d'Entreprise (NACRE) : ce dispositif a été mis en place pour la reprise d'une librairie à St Brieuc avec 18 emplois à la clé
- FGIF (Fonds de Garantie à l'Initiative des Femmes) : plus de 3 M€ ont permis de soutenir 192 projets de création d'entreprises
- 3ème Concours Femmes et entreprises : dans le cadre du PAR (plan régional d'actions de promotion de l'entrepreneuriat des femmes) porté par l'Etat, le Conseil régional et la Caisse des Dépôts avec tous les partenaires de la création, 5 dirigeantes ont été récompensées par des prix de 3 000 € lors de la journée Rencontre Femmes Entrepreneures organisée à Brest le 11 juin 2013

Le référent unique pour les investissements supérieurs à 3 M€, dont la fonction a été créée fin 2013, a suivi une vingtaine de projets tant sur la question du financement que des problématiques réglementaires. Il travaille aussi avec le **Commissaire au Redressement Productif** qui pilote une cellule de «veille et d'alerte précoce», réunie toutes les deux semaines, afin de prendre les mesures nécessaires pour aider les entreprises en difficulté.

ZOOM : journées européennes de métiers d'art

Afin de promouvoir les métiers du patrimoine et d'en sauvegarder les savoir-faire en les faisant connaître aux jeunes, la DIRECCTE s'est de nouveau impliquée dans l'organisation des journées européennes de métiers d'art. L'édition 2013 a rassemblé plus de 400 professionnels (sur 2 000 en Bretagne).

ZOOM : respect du droit à la concurrence

L'activité de surveillance des pratiques anticoncurrentielles (PAC) a conduit à la détection de 23 indices, dont 25% proviennent de la surveillance des marchés publics.

19 de ces indices ont été exploités par la Brigade interrégionale de concurrence de l'inter-région, débouchant sur 10 demandes d'enquêtes, 3 transmissions à l'autorité de la concurrence, 5 classements, et un dossier qui aboutit à un traitement au niveau national en 2014.

Les indices de 2012 ont connu un taux élevé de suite opérationnelle : 50% des dossiers ont été mis en enquêtes et des suites spécifiques ont été données pour deux dossiers : une injonction transaction pour un GIE de Taxis (montant 7 500 €) et un avertissement réglementaire pour une association de promotion d'une variété de bovins.

La surveillance des pratiques restrictives de concurrence (PCR) a fait l'objet d'un ciblage sur des secteurs nouveaux ou à enjeux sur la région (Drive, sous-traitance en cosmétologie ou secteur de la charcuterie). Elle s'est traduite par 21 fiches, niveau élevé par rapport au reste de la France.

Le contentieux résultant de ces contrôles représente 19 procédures enregistrées et des transactions parfois conséquentes (80 000 € par exemple à l'encontre d'une GMS).

INNOVATION, COMPETITIVITE

L'Etat soutient le déploiement du très haut débit dans le cadre du programme d'investissements d'avenir (PIA) ainsi que la diffusion de l'innovation à travers les pôles de compétitivité et leur écosystème.

Pôles de compétitivité

La DIRECCTE a soutenu la gouvernance des quatre pôles de compétitivité bretons (Mer Bretagne, Valorial, Images et Réseaux et ID4CAR) et permis de financer 23 projets de R&D soutenus à hauteur de 17,5 M€ par des subventions de l'Etat via le fonds unique interministériel (FUI). Les pôles ont par ailleurs construit en 2013 leur nouvelle feuille de route pour la phase 3 des pôles, ce qui s'est concrétisé par la signature des contrats de performance le 10 janvier 2014.

L'innovation et l'appui aux filières stratégiques régionales

Chiffres clés :

- (IRT) B-com : sélectionné en 2012, pourvu d'une dotation consommable de 31 M€ sur 10 ans et d'une dotation non consommable de 100 M€
- ITE France Energies Marines (FEM) : 34,3 M€ via le programme des investissements d'avenir
- (SATT) Ouest Valorisation : 70 M€ de dotation lors de la seconde vague d'appel à projet national

La DIRECCTE a été associée à la mise en place et au suivi du crédit impôt innovation (C.I.I) et du prêt à l'industrialisation des projets de pôles lancés au cours du dernier trimestre 2013.

Les services de l'Etat ont participé activement en 2013 à :

- l'opération collective SIDE (structurer l'innovation dans les entreprises), portée par Bretagne Développement Innovation et qu'ont intégré une trentaine d'entreprises en 2013 ;
- l'action IDDIL, portée par la CCI Bretagne et cofinancée par l'Etat et la Région : développement de l'Innovation et du Design Durables dans l'Industrie et les Loisirs ;
- l'élaboration de la stratégie régionale de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII), adoptée en séance du Conseil régional fin 2013, qui sert de document de référence à la fois pour le Pacte d'Avenir mais aussi pour le contrat de plan Etat/Région sur la période 2014-2020 ;
- la troisième édition de Manageur Bretagne portée par la CCI Bretagne, déployée avec la DIRECCTE et le Conseil régional à partir du mois d'octobre 2013.

Filière automobile : les entreprises situées sur l'axe Rennes/Redon, fortement exposé aux difficultés de la filière automobile, ont pu bénéficier d'un budget exceptionnel de la DGEFP en fin d'année 2013 pour la mise en œuvre d'actions nouvelles visant à la sécurisation des parcours professionnels des salariés les plus vulnérables. Cette action complète les démarches déjà en cours pour la filière, avec notamment le lancement de l'opération "compétitivité auto Bretagne" coordonnée avec la Charte automobile permettant d'offrir une solution complète pour accompagner les entreprises de la filière et prioritairement les PME dans leurs mutations.

ZOOM : la Semaine de l'Industrie

La DIRECCTE est partie prenante à l'organisation de la Semaine de l'industrie destinée à sensibiliser les jeunes aux métiers de l'industrie. Pour l'édition 2013, 66 entreprises ont ouvert leurs portes et 650 professeurs et professionnels de la formation, de l'orientation et de l'insertion ont pu découvrir et échanger avec les responsables et salariés des entreprises sur l'industrie et ses métiers.

Les actions conduites à l'international

La DIRECCTE relaie les actions du ministère en faveur du commerce extérieur de la Bretagne. Elle a instruit 5 demandes d'assurance prospection gérées par la Coface et participe aux comités internationalisation et technique économie du Conseil régional afin de valider la complémentarité des aides et leur optimisation. En 2013 a aussi été finalisé le PRIE (plan régional d'indemnisation des entreprises), cosigné et co-élaboré avec l'Etat.

Juillet 2013 - premier OPEN de l'international qui a réuni tous les partenaires de l'international en Bretagne : le programme régional d'internationalisation des entreprises (PRIE) bretonnes a été signé en présence de la ministre du commerce extérieur. La DIRECCTE est présente au comité opérationnel du PRIE pour veiller aux priorités nationales sur les cibles géographiques et valider les appuis régionaux et nationaux nés de la création de BPI France.

RECHERCHE ET NUMERIQUE

L'action déconcentrée de l'Etat dans les domaines de la recherche, de la technologie et de l'innovation, de la diffusion de la culture scientifique et technique relève des missions de la Délégation Régionale à la Recherche et à la Technologie (DRRT), qui est placée sous la double autorité du préfet de région, et du recteur d'académie. Les principaux dossiers dans lesquels ce service, s'est investi en 2013 sont les suivants :

Le programme d'investissement d'avenir

Le programme d'investissements d'avenir (PIA) est un élément structurant majeur de la recherche et de l'enseignement supérieur français.

La délégation régionale à la recherche et à la technologie a accompagné plus particulièrement la mise en place de la société d'accélération de transfert de technologies (SATT Ouest Valorisation) et celle de l'institut de recherche technologique IRT B-com.

ZOOM

La création de la SATT Ouest Valorisation en 2013 pour le Grand Ouest répond à un double enjeu :

- national : l'accélération du transfert des technologies issues des résultats de la recherche publique
- régional : stimuler les retombées locales des résultats de la recherche publique des pôles universitaires bretons et ligériens.

La SATT Ouest Valorisation, société privée (SAS) dotée de capitaux publics, a pour objectif le transfert rapide aux entreprises des résultats de la recherche publique menée dans les régions Bretagne et Pays de la Loire. Ses actionnaires sont les deux Communautés d'Universités et d'établissements (COMUE : UEB et UNAM), le CNRS, l'IRD et l'INSERM.

L'action de Ouest Valorisation se décline suivant trois axes : le partenariat, la maturation technico-économique et le transfert de technologies.

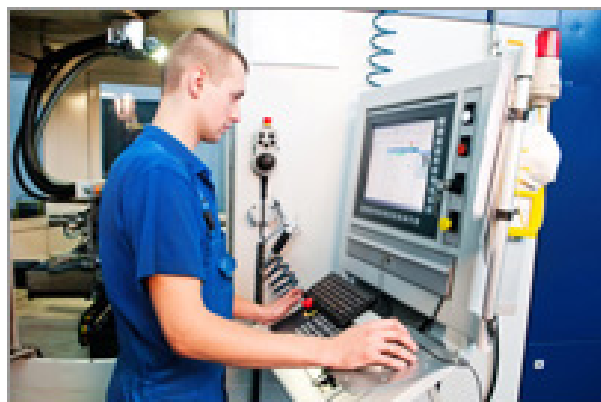
Fin 2013, la SATT Ouest Valorisation est devenue tout à fait opérationnelle.

L'enjeu majeur de l'année 2014 est de conclure des partenariats avec un certain nombre d'opérateurs dans l'inter-région afin de jouer un rôle central dans l'écosystème interrégional de l'innovation.

L'innovation

La DRRT intervient aussi dans le domaine de l'innovation issue du transfert des résultats de la recherche publique et dans le soutien à la R&D dans les entreprises :

- en organisant avec la délégation régionale de BPI France le jury régional du Concours national de création d'entreprises innovantes et en soutenant le dispositif PEPITES
- en présentant à des assemblées de chefs d'entreprise les dispositifs du crédit d'impôt recherche (CIR), du statut de Jeune entreprise innovante (JEI) et du crédit d'impôt innovation (CII) [Valorial, Télécom Bretagne, CCI], dispositif auquel plusieurs services de l'Etat ont été associés, et les programmes CIFRE
- en suivant le fonctionnement des dispositifs labellisés par le MESR (incubateur Emergys, Centres de ressources technologiques, cellules de diffusion technologique, plates-formes technologiques et pôles de compétitivité) et en accompagnant les porteurs de nouveaux projets de structures labellisables et ceux en demande de renouvellement.



Les projets Labex Mer, Labex Comin-Labs, Labex Lebesgue, IDEALG, OCEANOMICS et RAPSODYN se déroulent sans problème particulier. La mise en place de l'IEED France Energies marines, institut d'excellence en énergie décarbonnée basé à Brest, a nécessité un certain nombre d'ajustements à la réglementation européenne.

MER, PECHE ET LITTORAL

Compte tenu du trafic commercial maritime au large de la péninsule bretonne, l'un des plus importants au monde, les enjeux en termes de sécurité, de sauvetage et de surveillance en mer sont essentiels. Le littoral est en lui-même une richesse régionale que l'Etat ambitionne de préserver tout en assurant son exploitation.

Chiffres clés : la pêche en Bretagne

- 99 224 tonnes de produits de la mer débarqués en criée
- un chiffre d'affaires de 287 M€
- une flotte de pêche de 1 251 navires immatriculés
- 5 120 marins
- 106 entreprises de mareyage
- 73 entreprises de transformation des produits de la mer
- 9 377 emplois induits
- 665 entreprises conchylicoles

Le suivi économique de la pêche maritime et de l'aquaculture marine

Des projets financés par l'Europe, l'Etat et les collectivités locales :

- création d'un centre logistique de débarque des produits de la pêche et de l'aquaculture porté par la commune de l'île de Groix (202 k€ FEP et 50 k€ Etat CPER programmés)
- réaménagement de la criée de Brest au sein des entrepôts frigorifiques brestois (825 k€ FEP, 315 k€ Etat CPER et 98 k€ Etat FranceAgriMer programmés)

Le dispositif des « contrats bleus », visant à encourager des pratiques de pêche durable au travers de mesures halio-environnementales, s'est poursuivi en 2013 : 7 002 000 € engagés pour 259 adhérents pour l'ensemble de la DIRM NAMO (205 pour la coopérative Ar Mor Glaz et 54 pour le Fonds pour le développement durable de la pêche).

La gestion intégrée de la zone côtière

Considérer la zone côtière comme un territoire unique est une condition nécessaire à la mise en œuvre d'une approche intégrée. Sur la base de ce principe, un colloque prospectif sur la gestion du trait de côte a été organisé en mars 2013 afin de croiser les points de vue des acteurs du littoral et construire un regard partagé sur les défis à venir.

Par ailleurs, la construction d'une stratégie de l'Etat pour la zone côtière s'est poursuivie dans le cadre d'un groupe de travail animé par la DREAL et associant les services des DDTM, particulièrement sur les questions de la gestion des mouillages et du domaine public maritime dans une logique d'aménagement global, intégrant tant les aspects terrestres que maritimes.

La gouvernance de la politique intégrée mer et littoral

Le Conseil maritime de façade Nord Atlantique - Manche Ouest (CMF NAMO) et sa commission permanente ont notamment travaillé sur le programme de mesures des plans d'actions pour le milieu marin (PAMM) ou les Assises de la mer et du littoral.

La montée en puissance de l'échelle de la façade maritime au service d'une politique intégrée de la mer et du littoral a conduit les préfets coordonnateurs de la façade Nord Atlantique - Manche Ouest à créer, en cohérence avec le Conseil maritime de façade, la Commission administrative de façade Nord Atlantique - Manche Ouest (CAF NAMO) qui a pour vocation d'assurer l'élaboration et le suivi de la mise en œuvre du futur « document stratégique de façade » (DSF). Ce document sera soumis au CMF NAMO et conçu en lien avec la « stratégie nationale pour la mer et le littoral » (SNML) et définira, tant sur le plan spatial que temporel, les enjeux économiques, sociaux et écologiques propres à la façade.

Des outils d'expertise pour l'application de la loi littoral en Bretagne

L'usage du référentiel breton qui a pour vocation d'améliorer la sécurité juridique dans l'application de la loi littoral a fait l'objet d'une expertise externe. Les préfets bretons ont approuvé le principe de son utilisation et ont validé sa diffusion à l'ensemble des acteurs de l'urbanisme afin qu'ils puissent inscrire les contraintes de la loi littoral dans une logique globale d'aménagement.

Le volet environnemental de la planification stratégique maritime de façade

Le collège Etat « NAMO » s'est réuni deux fois dans l'année 2013 afin de faire un point d'avancement et de valider l'élaboration des programmes de mesures et de surveillance en cours.

Après la signature, en décembre 2012, de deux arrêtés inter-préfectoraux par sous-région marine adoptant les évaluations initiales et objectifs environnementaux et de l'arrêté ministériel de définition du bon état écologique, une nouvelle phase a commencé en 2013 avec le travail sur le programme de surveillance et le programme de mesures. Les mesures existantes ont été recensées et plus de 140 pistes de mesures nouvelles ont été identifiées sur l'ensemble des façades qui seront soumises en 2014 à l'étude d'incidence nationale.

L'appropriation par les acteurs constitue aussi un des objectifs majeurs d'une directive-cadre. C'est pourquoi la DREAL a réalisé, sous l'égide de la Conférence de la mer et du littoral, un guide de lecture à l'échelle bretonne des constats et objectifs des 3 plans d'action pour le milieu marin qui concernent la région afin d'en favoriser la lisibilité.

Sur la base d'un mandat de la Conférence régionale de la mer et du littoral (CRML), un travail de recensement de l'ensemble des réglementations applicables aux opérations de dragages et au devenir des sédiments a été finalisé sous forme de référentiel. Il a permis de constituer le socle réglementaire permettant l'évolution et l'adaptation de la gouvernance des dragages pour répondre aux objectifs de la charte adoptée par la CRML.

AGRICULTURE

L'agriculture tient une place importante en Bretagne, tant sur l'utilisation du territoire qu'en productions agricoles (animales et végétales) ou agroalimentaires.

La part de l'emploi agricole (5% de l'emploi régional) reste une des plus élevées de France avec 61 000 personnes qui travaillent dans le secteur primaire. De même, l'agroalimentaire emploie 67 000 salariés, soit 40% de l'emploi industriel régional. La richesse produite par l'agriculture et les IAA, mesurée par la valeur ajoutée, représente 7% du PIB régional.

En 2013, à l'exception du lait en début d'année, de l'œuf de consommation et des difficultés sur le marché du poulet export liées à la suppression des subventions à l'exportation, les cours se sont maintenus à des niveaux satisfaisants par rapport aux années précédentes.

Les perspectives du revenu agricole traduisent cette évolution.

Chiffres clés : interventions de l'Etat hors enseignement agricole :

- 13,5 M€ de crédits pour les services chargés de la sécurité et de la qualité sanitaires de l'alimentation
- 1,2 M€ de crédits pour les services chargés de l'agriculture et du développement durable des territoires
- 11,7 M€ de crédits MAAF et 2,4 M€ de crédits FranceAgriMer incitatifs au profit du monde agricole et rural
- 120 000 € de crédits incitatifs au profit de l'industrie agroalimentaire
- 225 000 € de crédits incitatifs au profit du secteur bois et forêt

En moyenne, chaque année :

- environ 500 M€ d'aides PAC dites du premier pilier sont versés aux agriculteurs
- environ 25 M€ d'aides PAC dites du deuxième pilier sont versés aux organismes, entreprises, exploitations ou structures qui mettent en œuvre des actions du programme de développement rural.

Néanmoins, cette année a connu de fortes tensions, liées à des éléments conjoncturels et des perceptions qui ont nécessité la mise en œuvre d'actions en réponse :

- il convient tout d'abord de souligner que les revenus moyens cachent des disparités : à titre d'exemple, le prix de revient du litre de lait produit peut varier de plus de 100 € par tonne selon les producteurs, soit près de 25% du prix de vente, ce qui justifie la mise en place de mesures d'évaluation et d'accompagnement pour réduire ces disparités.
- des inquiétudes ont été générées par les perspectives incertaines d'évolution des aides PAC versées aux producteurs.
- la pression sur le foncier, les fluctuations sur le cours des intrants, les crises, ont également alimenté les tensions. Celles-ci ont été exacerbées par les difficultés des IAA « symboliques » qu'étaient les sites de l'entreprise DOUX et de l'abattoir GAD qui a été placé en redressement judiciaire avant fermeture.
- l'année 2013 a aussi été marquée par la concertation sur l'évolution de la réglementation ICPE pour les élevages de porcs, qui a abouti à la parution d'un décret en fin d'année, et plus globalement sur les modes de fonctionnement entre l'administration et les professionnels du secteur.

Plusieurs actions ont été conduites pour répondre à ces craintes et difficultés.

Les assises de l'installation ont permis de dégager des pistes pour accompagner et favoriser l'installation qui demeure à un niveau élevé en Bretagne (près de 500 installations par an).

De même, un accompagnement particulier pour les entreprises ayant des projets est mis en place, avec une collaboration entre le Conseil régional, les administrations, l'association bretonne des entreprises agroalimentaires et BPI, pour faciliter les démarches, la recherche de financement ou la conduite des projets.

Un appui a été apporté pour le suivi des entreprises en difficultés, ou pour les filières en difficultés. Ainsi, un référent a-t-il été nommé pour la filière œuf afin de faciliter le suivi des dossiers à problèmes, trouver le meilleur interlocuteur et faciliter la recherche de solutions, administratives, financières ou autres.



Les services régionaux ont été fortement associés à la simulation de modèles pour la PAC, afin de disposer d'éléments de discussion, ce qui a permis de défendre des solutions moins pénalisantes pour la Bretagne, comme par exemple le surfinancement des 52 premiers hectares.

De même, pour les aides PAC du 2ème pilier, dont la gestion sera assurée à partir du nouveau programme FEADER 2014-2020 par le Conseil régional, une phase d'échange et de partage a permis de préparer une transition en douceur pour permettre une optimisation des programmes et une continuité sans rupture, notamment dans des domaines prioritaires comme l'installation.

Une participation active aux travaux nationaux de mise en œuvre du 5ème programme d'action de la directive nitrates, ainsi que les travaux régionaux sur ce programme lancés très en avance par rapport aux autres régions et dans un esprit de concertation, ont permis de trouver des pistes de progrès tout en respectant les outils de production.

L'arrêté régional établissant le 5ème programme d'actions en vue de la protection des eaux contre la pollution par les nitrates d'origine agricole a été signé le 14 mars 2014. Avec la fin des zones d'excédent structurel (ZES) en vigueur depuis vingt ans, il entend placer l'équilibre de la fertilisation et la reconnaissance des savoirs agronomiques au cœur de ce nouveau dispositif.

Cette démarche s'est inscrite dans les orientations de l'agroécologie, permettant de concilier la triple performance environnementale, sociale et économique. Elle s'est également traduite dans les appels à projets pour les groupements d'intérêt écologique et économique, dans la poursuite du plan écopyto, dans le plan méthanisation avec un fort développement des projets et dans la mise en œuvre des appels à projets du plan énergie.

Enfin, le Pacte d'Avenir pour la Bretagne, évoqué plus haut et qui a inclus le plan agricole et agroalimentaire breton, a repris et accentué cette volonté de soutenir l'économie agricole et agroalimentaire.

ZOOM : la mise aux normes «bien être» des bâtiments de truies

La directive n° 2001/88/CE établissant les normes minimales relatives à la protection des porcs a été transposée dans le droit français par arrêté du 16 janvier 2003. Ces textes fixaient l'échéance pour la mise en groupe des truies au 1er janvier 2013, mais cette date a été reportée au 31 mars 2014.

Un accompagnement des éleveurs bretons a été mis en place pour mener à bien cette mise aux normes prioritaire des bâtiments d'élevages de truies : réunions régulières animées par la DRAAF avec les représentants professionnels et les administrations concernées ; aides octroyées aux éleveurs par FranceAgriMer.

- 1 820 dossiers de demande d'aide reçus
- 1 119 demandes de fin de travaux adressées aux DDTM
- plus de 700 dossiers déjà payés

Depuis fin janvier, 1 430 élevages ont été contrôlés, et plus de 1 700 contrôles réalisés par les inspecteurs des DD(CS) PP dans les élevages de plus de 10 truies concernés par ces dispositions.

En Bretagne sur les 3 304 élevages naisseurs : 80% des élevages sont conformes et plus de 90% des élevages restants ont un projet de mise aux normes.

Il reste 41 élevages non conformes et sans projet pour lesquels il faudra trouver des solutions (mise aux normes ou arrêt de naissage) sous peine d'un contentieux communautaire avec une amende forfaitaire de près de 11 M€ et d'une astreinte journalière.



3. EDUCATION - CULTURE - JEUNESSE - SPORTS

L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE ET SECONDAIRE

Chiffres clés :

- Budget de 2,64 milliards d'euros
- 54 067 agents dont 43 927 enseignants
- 3 044 établissements publics et privés (écoles, collèges et lycées)
- 609 734 élèves dans les 2 réseaux d'enseignement du 1er et du 2nd degré
- 29 228 bacheliers
- 89,9% de réussite au baccalauréat
- 90,4% de réussite au brevet national des collèges

L'action du système éducatif en Bretagne trouve sa cohérence dans le projet académique 2011-2015 qui place la qualité des parcours de réussite scolaire au cœur des dispositifs spécifiques mis en place par le service public de l'Education Nationale, seul ou en partenariat avec d'autres services de l'Etat en région (DRJSCS, DRAC, DIRECCTE, DRAAF, ARS...) et des collectivités territoriales.

Depuis deux ans, l'académie de Rennes dépasse l'objectif de 80% d'une génération obtenant le baccalauréat. Mais elle doit continuer à promouvoir l'égalité des chances sur l'ensemble du territoire breton pour la réussite de tous les élèves, en offrant plus à ceux qui ont des difficultés ou des besoins éducatifs particuliers. Elle doit également encourager la poursuite d'études après le baccalauréat, la continuité « Bac -3/ Bac +3 » devant être considérée comme un prolongement logique de la scolarité obligatoire.

Résultats au bac 2013 par sexe et par section :

- général : 8 800 admises (95,3 %) chez les filles et 6 813 admis (94,4 %) chez les garçons
- techno : 3 259 admises (90,1 %) chez les filles et 2 934 admis (91,3 %) chez les garçons
- pro : 2 406 admises (89,1 %) chez les filles et 4 308 admis (82,4 %) chez les garçons
- Total : 14 465 admises (93,0 %) chez les filles et 14 055 admis (89,7 %) chez les garçons

Pour mettre en œuvre cette politique éducative volontariste, le rectorat a disposé cette année d'un budget de 2,64 milliards d'euros au titre de la mission « enseignement scolaire » des 1^{er} et 2nd degrés public et privé.

Au cours de l'année scolaire 2012-2013, un peu plus de 54 000 agents ont contribué au maintien de l'excellence des résultats académiques au niveau national et à l'accès au baccalauréat pour plus de 80% d'une classe d'âge pour la seconde année consécutive.

L'accueil à la rentrée scolaire 2012

Si le constat définitif de rentrée s'est encore traduit par une progression de 2 727 élèves dans le secondaire, la baisse des effectifs du primaire se poursuit mais dans une moindre mesure (- 124 élèves) par rapport à l'année précédente (- 1 580 élèves).

Des résultats aux examens encore en progression

Quelle que soit la série présentée, les candidats de l'académie de Rennes ont encore obtenu les meilleurs résultats au diplôme national du brevet (DNB) avec un taux de réussite global de 90,4%, en progression de 1,9 point par rapport à la session 2011 et supérieur de 5,7 points à la moyenne nationale. Les candidats de la série Collège, très largement majoritaires, ont obtenu le meilleur taux de réussite au niveau national (92,1%), en hausse de 2,2 points, suivis par ceux de la série technologique (87,3%) qui disparaîtra lors de la prochaine session. La série professionnelle poursuit sa progression (70,5%) après un recul de plus de 8 points en 2010.

Par rapport à la session précédente, Rennes demeure une des trois académies les plus performantes dans les trois voies en ce qui concerne le taux de réussite global au baccalauréat 2012 :

- pour la seconde année consécutive, elle a dépassé l'objectif de 80% d'une classe d'âge qui obtient le baccalauréat en l'améliorant de 0,9 point par rapport à la session précédente.
- la proportion de bacheliers dans une génération est passée de 81,3 à 82,2% en Bretagne, mais cette hausse demeure conjoncturelle étant notamment liée à la généralisation de la réforme de la voie professionnelle en 2009.

- toutes voies confondues, le taux de réussite global au baccalauréat est resté stable à 89,8% mais dépassant de 5,3 points la moyenne nationale. La performance académique résulte cette année encore de la réussite au baccalauréat général (93,9%), en progression de 1,4 point par rapport à 2011 et

supérieure de 4,3 points à la moyenne nationale. Même si la voie technologique continue à enregistrer une baisse d'effectifs présents à l'examen, elle poursuit sa progression pour atteindre un taux de 88,5% supérieur de 1,4 point aux résultats de la session 2011 et de 5,3 points à la moyenne nationale. Le taux de réussite au baccalauréat professionnel (hors séries agricoles) continue à baisser passant de 88 à 84,9% tout en restant supérieur de 6,5 points à la moyenne nationale.



ZOOM : une nouvelle impulsion pour l'éducation artistique et culturelle

Dans le cadre des nouvelles orientations nationales fixées au niveau interministériel, le préfet de région et le Recteur d'académie ont mis en place le nouveau cadre de travail des services de l'Etat tandis qu'étaient réaffirmés, avec les collectivités territoriales, les objectifs et modalités de la coopération au service d'une éducation artistique pour le plus grand nombre d'enfants et de jeunes. La direction régionale des affaires culturelles aura consacré en 2013 plus de 1 100 000 € pour soutenir notamment :

- 48 services éducatifs de structures culturelles (2012 : 43) ;
- 73 projets spécifiques en milieu scolaire (2012 : 51), grâce à un fonds de soutien aux projets sur les territoires à enjeu ;
- 5 postes de médiateurs dans les musées.

Au total, 51 % des élèves du 1er et du 2nd degré (contre 47% en 2011 - 2012) ont été touchés par au moins une action d'éducation artistique et culturelle en Bretagne.

L'accès au numérique débute à l'école

Une convention de partenariat Rectorat - Conseil régional, signée fin 2011, couvre la période 2011-2014.

Mais la démarche a débuté dès 2006 par la création, par l'académie de Rennes, d'un Espace Numérique de Travail (ENT) - Toutatice - et le déploiement d'un réseau de 40 enseignants formateurs - RésENTICE - chargé d'accompagner depuis 2008 les enseignants dans leurs pratiques pédagogiques numériques. 2 450 jours de formation stagiaires ont été ainsi dispensés au cours de l'année scolaire 2012-2013.

Déployés initialement dans les lycées publics de l'Education Nationale, les services de l'ENT s'inscrivent désormais dans un processus de développement pour assurer la continuité de l'éducation de l'école à l'université : projet d'extension vers les lycées de l'enseignement agricole et maritime publics et privés sous contrat (soit une cible de 225 établissements du second degré bretons), finalisation d'un conventionnement avec les conseils généraux pour accroître les moyens du projet « Toutatice collèges », démarrage en 2013 d'une expérimentation dans plusieurs écoles des quatre départements bretons.

Toutatice permet d'accéder aux informations, services, applications et ressources numériques correspondant au profil de chaque utilisateur :

- élèves : nombreuses ressources pédagogiques, accès à l'emploi du temps ou au cahier de textes, service « mon CDI en ligne » pour la consultation d'ouvrages. Un projet de portefeuille numérique est actuellement à l'étude ;
- enseignants : accès facilité aux applications de vie scolaire (notes et absences, CDI en ligne, télé-enseignement, travail collaboratif entre enseignants...), vision thématique de leur espace numérique professionnel et à terme d'un espace dédié à leur discipline.

Le modèle est original dans la mesure où, contrairement aux autres académies, son intégration, sa mise en œuvre, son exploitation et son hébergement sont opérés par les services académiques.

L'ENSEIGNEMENT MARITIME

Les établissements

Quatre des douze lycées professionnels maritimes de France sont situés en Bretagne, un par département (Saint-Malo, Paimpol, Le Guilvinec, Etel).

A ces quatre établissements, s'ajoute le centre européen de formation continue maritime (CEFCM) de Concarneau qui développe une offre de formation de plus en plus étoffée et destinée à l'ensemble des métiers de la mer.

Enfin, le centre de l'École nationale supérieure maritime (ENSM) de Saint-Malo, dont le projet d'établissement, adopté en 2013, donne de nouvelles perspectives à l'école notamment à travers la complémentarité entre ses quatre sites, entend développer son offre en formations survie et sauvetage (projet CESAME II).

7165 élèves (+16%) en lycées
294 élèves (+26%) à l'ENSM

CEFCM et ENSM doivent faire face aux besoins de formation liés à la transposition de nouvelles normes internationales (convention dite STCW, amendements dits de Manille).

La délivrance des titres

L'année 2013 a été marquée par la réforme de la convention internationale portant sur la formation des marins : certains titres doivent désormais être recyclés ; les marins qui servent à bord d'un navire astreint à un plan de sûreté doivent posséder les qualifications nécessaires.

En parallèle se prépare la réforme de la filière professionnelle. Elle intègrera notamment d'autres modifications issues des conventions internationales. Par ailleurs toutes les formations deviendront progressivement modulaires.

L'ENSEIGNEMENT AGRICOLE

Chiffres clés :

- 63 établissements d'enseignement agricole pour la rentrée scolaire 2013
- 17 621 élèves (soit - 1,7% entre septembre 2013 et octobre 2013, mais en légère hausse sur un an)
- 600 ETP répartis dans la dizaine d'établissements publics d'enseignement agricole
- 800 ETP répartis dans la centaine d'établissements privés d'enseignement agricole
- la DRAAF assure le pilotage budgétaire, hors dépenses de personnels permanents, de 50,3 M€ de crédits pour l'enseignement agricole
- le taux global de réussite aux examens est de 85,2% (22 907 candidats, 317 centres d'examens, 4 100 examinateurs et chefs de centre)

En 2013, la montée en charge des dispositifs capacitaires a abouti à la délivrance de 8 037 « certiphytos », soit 2,7 fois plus de certificats qu'en 2012.

La DRAAF a contribué à l'élaboration d'un simulateur pédagogique des flux environnementaux en élevage de porcs permettant de visualiser l'impact des choix techniques de conduite d'élevage sur l'environnement. Cet outil d'aide à la décision, intitulé ENGELE, est diffusé par Educagri Editions et a été présenté au SPACE au cours duquel le service a également organisé une conférence sur l'ouverture à l'international de l'enseignement agricole public breton, avec la participation de partenaires québécois et marocains, de jeunes et d'agents des établissements.

Enfin, dans le cadre de la réorganisation de la sectorisation des lycées publics dans le bassin rennais, le service participe aux travaux du rectorat pour préparer l'accueil, de 2014 à 2016, au lycée agricole public du Rheu, d'environ 400 élèves de filières scientifiques, économiques et littéraires de l'Éducation Nationale.

Dans le cadre de l'expérimentation en région de la déclinaison du protocole « Alimentation, Agri-Culture » signé par les deux ministères, DRAAF et DRAC ont signé, en octobre 2013, une convention pour renforcer leur coopération et inscrire l'art et la culture comme des leviers incontournables du développement des territoires ruraux. La DRAAF a également été signataire du contrat d'objectifs emploi formation dans le secteur sanitaire et social.

L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET LA RECHERCHE

Pacte d'avenir pour la Bretagne :

Le projet immobilier pour l'Institut de recherche en Environnement, Santé et Travail (IRSET) a été financé en 2013 pour un montant de 0,495 M€ et permet un début de construction en 2014.



Le renforcement de l'offre de formation supérieure, l'amélioration de la qualité de la vie étudiante et le développement de la recherche mobilisent près de 158 M€, financés par les crédits inscrits au CPER 2007-2013. Plusieurs actions "immobilier-recherche" attendues par les établissements ont été financées en 2013. A titre d'exemple : la rénovation de l'Aquarium de Roscoff (0,45 M€ en 2013) ou des locaux recherche de Beaulieu et Villejean (1,58 M€ en 2013).

A fin 2013, le taux de programmation s'établissait à 73%. Cependant, des besoins persistent notamment dans la mise en sécurité et conformité des bâtiments d'enseignement et de recherche.

La programmation s'est déroulée selon le calendrier prévu pour les constructions de bâtiments destinés à la recherche et à l'enseignement supérieur, avec un certain nombre de reports de crédits pour les investissements en équipements scientifiques.

Le projet de campus numérique, UEB C@mpus, est en phase active de mise en place : le contrat de partenariat a été signé avec un groupement composé d'Eiffage, Orange, FIDEPPP2 (Fonds d'Investissement et de Développement des Partenariats Publics Privés – 2e fonds) et la Caisse des dépôts et consignations.

LA CULTURE

Le soutien au patrimoine

Chiffres clés :

- 350 opérations de restauration et d'entretien des monuments historiques (classés et inscrits) tant sur les immeubles que sur les objets pour un montant d'aide de plus de 9 M€ sur un total de travaux estimé à 25 M€
- 15 villes et pays d'art et histoire aidés
- 60 études de transformation d'abords de MH en périmètres de protection modifiés (PPM)
- 50 chantiers de restauration en espaces protégés
- 497 oeuvres acquises avec l'aide du Fonds régional d'acquisition des musées (co-financement Etat-Région)
- 32 programmes de recherches archéologiques soutenus par la DRAC
- 95% : taux moyen de diagnostics positifs ayant permis la mise au jour de vestiges archéologiques.

L'architecture

Le travail collaboratif avec les collectivités territoriales concernées sur les plans de sauvegarde et de mise en valeur (PSMV), ou encore les chantiers de travaux de restauration en espaces protégés se sont poursuivis de même que 12 opérations de récolement et d'inventaire dans les musées (9 en 2012), tandis qu'ont avancé de manière satisfaisante 3 projets de rénovation de musées : Pont-Aven, Lamballe (musée Mathurin Méheut) et Ouessant (musée des phares et balises). Une concertation a été mise en place avec la ville de Morlaix pour la reprise de l'étude relative à la rénovation du musée des Jacobins.

Une attention soutenue a en outre été portée au musée de la résistance bretonne de Saint-Marcel pour lequel l'Etat s'est mobilisé pour contribuer, en première ligne, à la mise en place d'un projet pérenne.

L'archéologie

Il convient surtout de relever l'engagement marqué pour aider à la réalisation d'un centre de valorisation du patrimoine archéologique lié à la ville antique de Corseul.

Le soutien à la création et à la diffusion artistique et culturelle

Chiffres clés :

- 62 équipes aidées en spectacle vivant
- 2 centres dramatiques, 3 scènes nationales, 3 centres d'art contemporain et 6 scènes de musiques actuelles (SMAC), 19 scènes et 9 centres d'art de territoire ont été subventionnés
- 4 065 497 € ont été apportés au titre de la dotation générale de décentralisation pour les constructions, informatisations ou acquisitions de mobilier pour les médiathèques ou les bibliothèques
- 29 expositions dans les musées de Bretagne.

Le spectacle vivant

L'Etat a poursuivi son soutien aux établissements bénéficiant de labels nationaux, qui constituent sa priorité dans la politique d'aménagement du territoire. Il a accompagné des projets emblématiques comme Orlando, opéra de Haendel, créé en 2013 par 3 structures et artistes de la région, dont l'Opéra de Rennes ou encore des festivals comme " Mettre en scène". Il a aussi subventionné 30 compagnies en théâtre, 15 en danse et 17 ensembles musicaux.

Par ailleurs, la Bretagne a pu bénéficier de mesures nouvelles dans le cadre du plan national en faveur des scènes de musiques actuelles (SMAC).

Les arts plastiques

12 artistes ont bénéficié d'une aide individuelle à la création ou allocation d'installation d'ateliers tandis que 20 dossiers de 1% artistique et 2 projets de commande publique ont été suivis. 2 conventions d'objectifs ont fait l'objet de renouvellement (centres d'art contemporain "La Criée" à Rennes et "Passerelle" à Brest).

Le livre

Les opérations les plus emblématiques ont été la poursuite du soutien aux 2 contrats territoire lecture signés en 2012 avec les Conseils généraux du Finistère et d'Ille-et-Vilaine. Priorité a aussi été donnée au soutien à l'économie du livre, dans un contexte difficile, l'aide aux manifestations littéraires se concentrant sur les événements littéraires les plus structurants.

Le cinéma

La convention de développement cinématographique et audiovisuel entre l'Etat et la Région a fait l'objet d'un nouvel avenant tandis que les aides du Centre national de la cinématographie bénéficiaient à hauteur de 960 000 € à la modernisation des salles. La DRAC a poursuivi par ailleurs son soutien aux actions des associations tandis que 63 demandes d'autorisation de projection en plein air de longs métrages ont été instruites.

LES ACTIONS EN FAVEUR DE L'ENGAGEMENT DES JEUNES

Service civique

Chiffres clés :

Le service civique :

- 530 volontaires, dont 64% sont des femmes
- moyenne d'âge : 21,9 ans, à l'entrée dans le dispositif
- 41% des volontaires ont un niveau d'étude inférieur ou égal au baccalauréat
- 596 organismes agréés, dont 82% sont des associations
- principaux secteurs d'activité : solidarité, culture, loisirs, éducation pour tous.

Le Programme européen jeunesse en action (PEJA):

- 1 121 participants ou volontaires en 2013, dont 385 Bretons
- 68 structures d'accueil
- les actions concernent principalement le service volontaire européen et les échanges des jeunes des pays du programme.

Au titre du service civique, le nombre de volontaires en Bretagne a augmenté de 26% sur deux ans (2 250 contrats signés depuis le lancement du dispositif en Bretagne). 56% des structures relèvent d'un agrément national, 264 agréments sont délivrés localement, soit une progression de 52% par rapport à 2011.



Le premier rassemblement des volontaires en service civique en Bretagne, initié et organisé par le collectif de volontaires « graines d'engagés », s'est déroulé le 25 juin 2013 à Rennes. 220 participants (190 volontaires et 30 tuteurs) ont ainsi pu échanger sur leurs expériences, leurs projets, leurs perspectives de volontaires du service civique. Ce projet a été accompagné par la DRJSCS sur les plans financiers, techniques et pédagogiques, en collaboration avec la DDCSPP d'Ille-et-Vilaine, et soutenu par l'Agence de service civique, les DDCS de Bretagne, des collectivités et des associations.

Allocations "diversité dans la fonction publique"

La dotation allouée à la Bretagne au titre de l'année universitaire 2013/2014 a été de 66 allocations dont 14 réservées à l'EHESP de Rennes pour une classe préparatoire intégrée.

Le soutien à la vie associative

Le Fonds de développement de la vie associative finance le soutien à la formation de bénévoles associatifs. L'appel à projet 2013 a été lancé en deux temps, le premier concernant le soutien à la formation des bénévoles, le second pour la création de nouveaux services à la population.

La DRJSCS et le Conseil régional travaillent en étroite concertation. Ainsi, sur le premier semestre 2013, l'Etat a financé 266 actions de formation et 84 associations (275 000 €). Le Conseil régional a assuré la prise en charge du FDVA sur ses financements pour le second semestre (enveloppe de 200 000 €).

207 postes financés par le Fonds jeunesse éducation populaire (FONJEP) sont attribués aux associations bretonnes.

LE SPORT

Accompagner le mouvement sportif et développer le sport de performance

La politique sportive territoriale menée en Bretagne en 2013, définie en partenariat dans le cadre des priorités gouvernementales, avait pour objectifs de :

- développer la pratique sportive au sein des fédérations sportives agréées ;
 - développer la pratique sportive dans les territoires ;
 - lutter contre les inégalités d'accès des publics à la pratique sportive ;
 - promouvoir les activités physiques et sportives comme facteur de santé et protection de la santé des sportifs.
- L'emploi est abordé de façon transversale dans le cadre de ces actions.

Chiffres clés :

- la Bretagne compte 708 sportifs dont 293 de haut niveau.
- deux tiers d'entre eux ont bénéficié d'un suivi individualisé dans le cadre de la mise en œuvre de leur projet socioprofessionnel (aide à la définition du projet, aménagement de la formation, accompagnement à la recherche d'emploi, aménagement de l'emploi). 22 conventions d'insertion professionnelle déconcentrées ont été signées dans ce cadre.
- 22 établissements d'accueil sport de haut niveau sont désormais labellisés.

La protection du sportif et la promotion de la santé par le sport

Santé et sport

L'Etat a assuré le suivi, l'accompagnement et le financement des plateaux techniques et centres médico-sportifs de la région chargés de la surveillance médicale des sportifs et notamment un suivi médical réglementaire des sportifs de haut niveau et en filières. De même, la prise en charge des sportifs de haut niveau qui arrêtent la compétition a pu être poursuivie en collaboration avec le service de médecine du sport du CHU de Rennes.

La prévention et la lutte contre le dopage

Chiffres clés :

- 11 agents préleveurs agréés et assermentés
- 323 prélèvements urinaires (hommes 204, femmes 119)
- 42 prélèvements sanguins.

Le ministère chargé des sports a fait de la prévention et de la lutte contre les incivilités, la violence et toutes les formes de discrimination dans le sport une priorité de son action. Dans ce cadre, le pôle Sport, la MAIF et la MGEN avec le soutien du Rectorat d'académie de Rennes ont lancé un concours de clips-vidéos régional « La jouer loyal c'est pas si bête ! » pour inciter les jeunes adhérents d'associations sportives et leurs encadrants à réfléchir sur les comportements répréhensibles dans le sport et donc sur leur attitude propre
39 vidéo-clips présentés, dont 4 primés

LA VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPERIENCE (VAE) POUR LE SECTEUR SOCIAL ET PARAMEDICAL

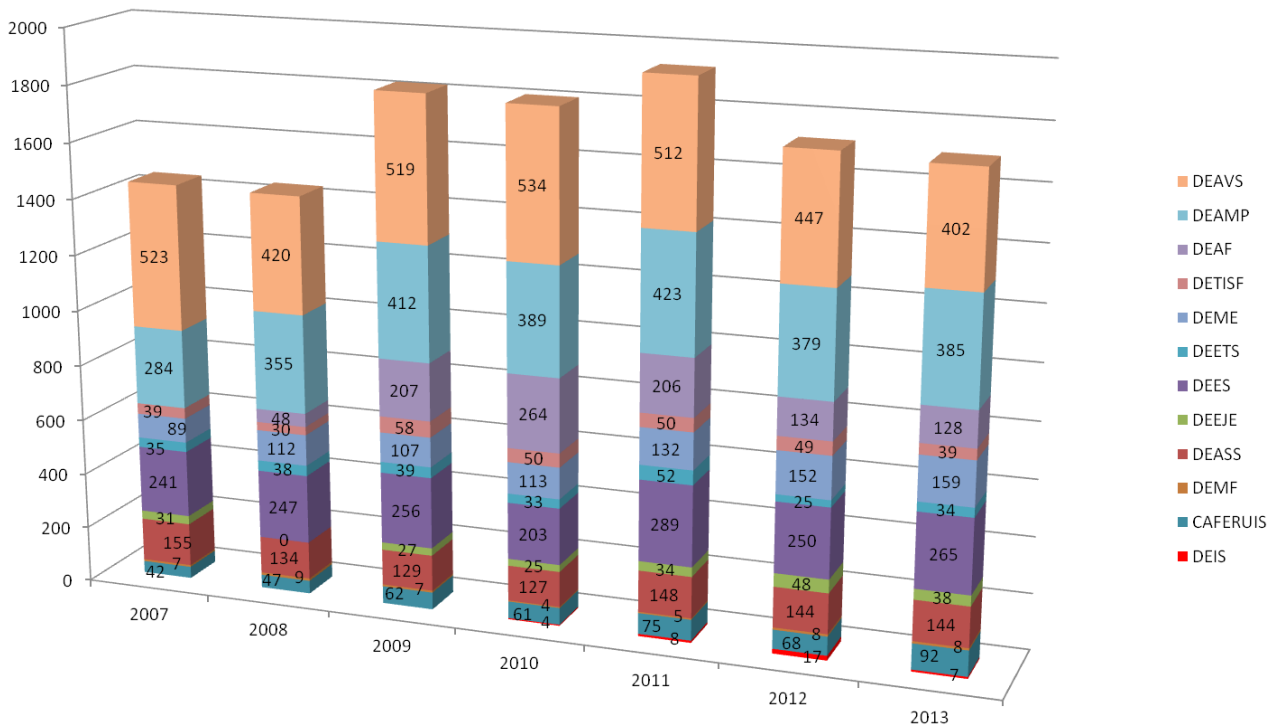
La certification de diplômes peut être obtenue soit par examen, soit par valorisation des acquis de l'expérience (VAE). Ainsi l'Etat (DRJSCS) est en charge de la certification de 12 diplômes sociaux (du niveau V au niveau I) et de la certification de 11 diplômes paramédicaux (du niveau V au niveau II), activité qui s'est stabilisée depuis 2010 en raison d'une légère décroissance des candidats de la VAE :

	2010	2011	2012	2013
VAE	746	790	684	647

Evolution de 2007 à 2013 des diplômés* du secteur paramédical (candidats bretons)



Evolution de 2007 à 2013 des diplômés* du secteur social (candidats bretons)



Dans ce même secteur d'activité, la préformation en travail social permet à des jeunes repérés pour leur engagement bénévole ou associatif d'accéder à une formation qualifiante de niveau III, IV ou V. 23 candidats non bacheliers ont également pu, après examen, accéder aux formations sociales.

Enfin 78 personnes ont bénéficié d'une autorisation d'exercer, en France, une profession réglementée (pour 125 demandes, chiffre en légère baisse depuis 3 ans).

5. ENVIRONNEMENT - AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

REPONDRE AUX ENJEUX ENERGETIQUES

Les grands enjeux de la transition énergétique :

- 1- Lutter contre le changement climatique
- 2- Maîtriser la demande en énergie et promouvoir l'efficacité énergétique
- 3- Combattre la précarité énergétique
- 4- Développer les technologies pour le système énergétique de demain.

La Bretagne a participé au débat national sur la transition énergétique entre février et juin 2013. La synthèse des 35 débats locaux, marqués par une prédominance des questions relatives à l'efficacité et à la sobriété énergétiques, a été présentée dans le cadre de la Conférence bretonne de l'énergie en juin. Une contribution spécifique de cette instance, formulant des recommandations fortes, a été élaborée dans le cadre de la future loi de programmation de la transition énergétique.

Le Pacte électrique breton

En 2013, 4 séances plénières de la Conférence bretonne de l'énergie ont été organisées sous le copilotage de l'Etat et du Conseil régional. Elles ont été précédées de nombreux ateliers techniques, comités de suivi et cellules d'animation.

La mise en œuvre du Pacte électrique breton en 2013 c'est :

- la poursuite des actions visant à l'efficacité et à la sobriété énergétique en faveur du logement, des entreprises bretonnes, des collectivités, des établissements de santé, des grandes et moyennes surfaces, etc.
- le développement des filières renouvelables. La DREAL a également poursuivi son implication en faveur de la biomasse, qu'il s'agisse de la méthanisation, de la cogénération de bois (mise en service en 2013 de l'usine de cogénération Dalkia à Rennes) ou des technologies innovantes.
- les actions visant à accroître la capacité du réseau électrique, avec notamment la poursuite des travaux sur les réseaux électriques intelligents (effacements de consommation, smart grids, stockage, etc.)
- la réalisation d'une mission d'évaluation du Pacte électrique breton reposant sur des indicateurs d'impact du plan d'actions du Pacte électrique sur les économies d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre.

La planification air énergie climat

Les grands axes de travail

Le schéma Régional Climat Air Energie (SRCAE)

ZOOM

Une mobilisation forte pour accompagner la transition énergétique

Le schéma régional pour le climat, l'air et l'énergie (SRCAE), arrêté par le préfet de région le 4 novembre 2013, est devenu opérationnel pour la période 2013-2018 au terme d'une élaboration copilotée par les services de l'Etat et de la Région, en lien avec l'ADEME. Co-construit avec 130 acteurs concernés via des ateliers participatifs, il comporte des objectifs ambitieux fixés au travers de 32 orientations stratégiques. Celles-ci constituent désormais le cadre des politiques publiques régionales et une référence pour tous en vue de maîtriser la demande d'énergie, développer les énergies renouvelables, réduire les émissions de gaz à effet de serre, améliorer la qualité de l'air et s'adapter au changement climatique.

La mise en œuvre de la transition énergétique représente une véritable opportunité économique pour la Bretagne. La rénovation énergétique de 45 000 logements privés par an d'ici 2020 fait ainsi partie des objectifs du SRCAE. Un choix qui illustre la mobilisation bretonne dans la mise en œuvre du Plan national de rénovation énergétique de l'habitat (PREH). Dans la continuité du programme Habiter Mieux en faveur des ménages en situation de précarité énergétique et du Pacte électrique breton, ce dispositif a ainsi permis de lancer un vaste plan d'investissement pour le logement autour de trois volets d'action complémentaires :

- l'accompagnement des démarches pour les particuliers via les Points Rénovation Information Service (PRIS), interlocuteurs de proximité, accessibles à partir du numéro unique national de la rénovation énergétique (0810 140 240), largement diffusé à travers la campagne nationale « J'éco-rénove, j'économise » lancée à l'automne ;
- le financement avec des aides nouvelles ou renforcées pour les ménages ;
- la mobilisation des professionnels avec le renforcement du dispositif RGE.

Le pilotage et la coordination de ce plan sont assurés par le préfet de région, appuyé par la DREAL, en association avec les préfets de département, les collectivités, l'ADEME, les représentants de l'ANAH, des ADIL, des EIE et des professionnels.



Le plan d'action du schéma régional éolien (SRE).

Le développement de l'éolien terrestre connaît un ralentissement depuis 2012 : l'assouplissement de la réglementation (en avril 2013) devrait permettre d'envisager un rattrapage progressif des objectifs bretons pour le déploiement des énergies renouvelables. Pour accompagner cette relance, la DREAL a poursuivi l'analyse et l'identification de leviers d'actions régionaux en faveur du développement de l'éolien.

Chiffres clés : situation de l'éolien terrestre en Bretagne au 31.12.2013 (permis, puissances et nombre d'éoliennes)

	Dossiers autorisés	Dossiers en instruction	Total
Nombre de permis	190	20	210
Puissance en MW	1102	147	1249
Nombre d'éoliennes	665	65	730

Le développement des énergies marines

La DREAL contribue à la planification du développement des énergies marines dans le cadre du groupe de travail Energies marines renouvelables de la Conférence régionale de la mer et du littoral. En 2013 ce groupe a déterminé une zone propice en vue de l'implantation d'une ferme d'hydroliennes dans le passage du Fromveur. Cette zone a été retenue au titre de l'appel à manifestations d'intérêt de l'ADEME. Le groupe a également commencé à rechercher une zone propice pour la mise en place d'un site d'essai pour une ferme pré-commerciale sur l'éolien flottant au large de Groix.

Les projets à enjeux

Eolien en mer dans la baie de Saint-Brieuc

En 2012, le Gouvernement a attribué l'appel d'offres de Saint-Brieuc au consortium « Ailes Marines ». L'année 2013 a été consacrée aux réunions de concertation, notamment au débat public de 4 mois qui a permis de dégager un consensus sur le projet. Deux réunions ont été organisées au sujet du raccordement du parc éolien au réseau continental de RTE pour aboutir au fuseau de moindre impact. Le consortium a déposé le dossier de levée des risques à la préfecture de région et a décidé de poursuivre le projet. Une équipe d'analyse doit émettre un avis sur la prise en compte des risques par le consortium.

Les travaux de l'instance de concertation mise en place en 2012 reprennent leur cours en 2014 pour se poursuivre pendant toute la durée de vie des parcs éoliens.

Liaison souterraine 225 kV Lorient - Saint-Brieuc

Afin de renforcer la sécurité de l'approvisionnement électrique et accueillir les énergies renouvelables du centre Bretagne, RTE construit une ligne souterraine de 85 km, entre Lorient et Saint-Brieuc. L'année 2013 a été consacrée à la préparation des dossiers en vue de leur instruction administrative.

Centrale à cycle combiné gaz et ses raccordements aux réseaux électrique et gaz

Les trois installations ont été définies comme constituant un programme de travaux au sens du code de l'environnement, nécessitant d'élaborer une étude d'impact unique. Les dossiers ont été déposés en mars 2014. Les fuseaux de moindre impact pour les raccordements électrique et gaz ont été validés.

Renforcement gaz Bretagne Sud

Le renforcement de la canalisation Bretagne Sud qui reliera Plumergat (56) à Pleyben (29) permettra, outre le renforcement du réseau en vue de l'approvisionnement de la centrale de Landivisiau, d'offrir de nouvelles opportunités de développement pour les dessertes gazières dans les territoires du sud et du centre Bretagne. En 2013, GRTgaz a déposé son dossier en préfecture du Morbihan. L'instruction a été débutée en janvier 2014.

Les actions et outils de sensibilisation, de formation et d'information

Le GIP Bretagne environnement, Etat-Région, poursuit sa mission d'observation notamment sur le suivi des consommations d'énergie et des gaz à effet de serre en Bretagne (actualisation des données 2010 courant 2014).



Deux nouveaux Espaces Info Energie ont été inaugurés en 2013 (Lannion et Auray).

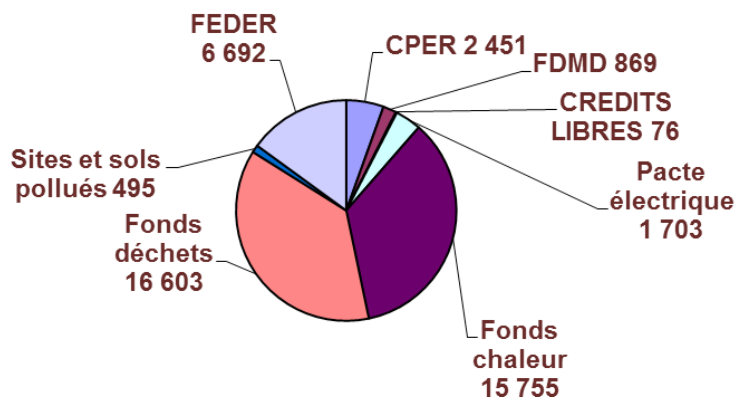
En Bretagne, 35 collectivités se sont engagées dans un Plan Climat Energie Bretagne (PCET) couvrant ainsi la quasi-totalité du territoire breton.

Outre la déclinaison des campagnes nationales en région Bretagne, de grandes actions de communication sont menées : Ecowatt, Trak O' Watts, ainsi que des démarches pro-actives pour sensibiliser les citoyens avec l'appui des Espaces Info Energie.

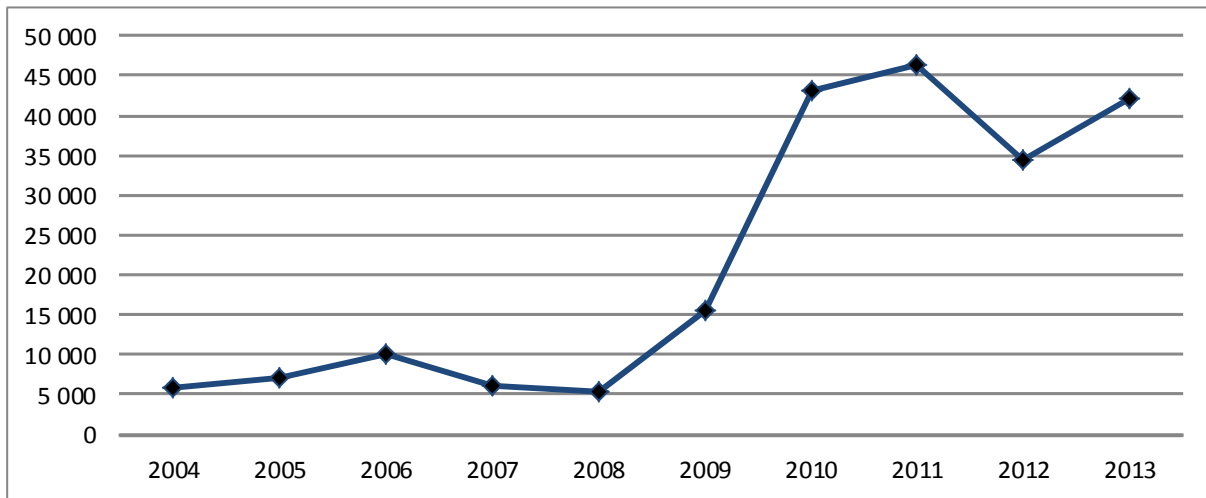
L'ADEME s'est également beaucoup mobilisée dans ce domaine.

Chiffres clés : ADEME

Avec 45 M€ en 2013 (40 M€ en 2012), l'ADEME Bretagne est la première en engagement des crédits ADEME régionaux.

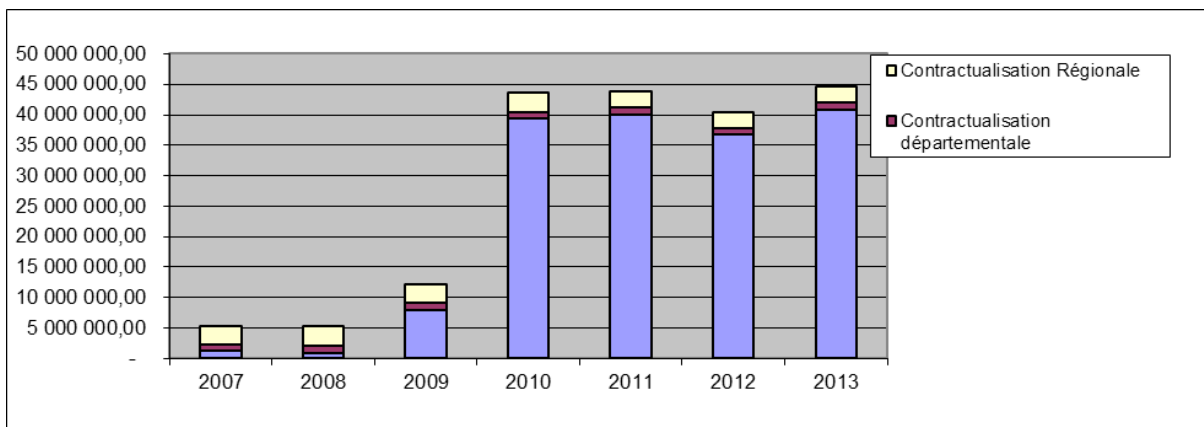


Crédits ouverts



Les crédits fonds déchets et fonds chaleur concernent majoritairement des aides à l'investissement axées sur la réduction de la production de déchets, sur le recyclage, mais aussi sur des opérations dans le secteur thermique (solaire, chaufferies biomasses, géothermie et réseaux de chaleur).

En 2013, 31 opérations solaires thermiques collectives ont été soutenues, 7 opérations Chaufferies biomasses, 8 extensions de réseaux de chaleur sur UIOM ou chaufferies bois et 20 opérations dans le cadre du plan biogaz en 2013. 30 projets ont été retenus pour l'appel à projet Bâtiment Basse Consommation pour 25 944 m² de SHON en rénovation et 4 119 m² de SHON en neuf.



2,7 M€ ont été mobilisés en 2013 dans le cadre du contrat de projets Etat-Région. Ce programme d'actions volontaires a pour objet de mettre en œuvre les actions de maîtrise de l'énergie, de consommation et de production durable ainsi que des actions de formation/information et communication.

ZOOM : Brest Métropole Océane - SOTRAVAL

Mise en place d'une chaufferie bois et extension du réseau de chaleur de la ville de Brest (29)

Aujourd'hui 25,9 km de réseau de chaleur urbain alimentent l'équivalent de 14 409 logements et permettent de valoriser 90% de chaleur fatale de l'usine d'incinération. BMO, après avoir engagé une réflexion sur le devenir de son réseau de chaleur a défini un schéma directeur de développement sur la période 2011-2019, découpé en 2 phases de développement :

- phase 1 : 2011-2016 : + 52 865 MWh à distribuer sur 20 500 ml de réseau supplémentaire à créer
- phase 2 : 2016-2019 : + 45 000 MWh à distribuer sur 20 000 ml de réseau supplémentaire à créer (non inclus dans le dossier).

Pour la phase 1 de l'extension, seule une chaudière de 8,5 MW est nécessaire afin de satisfaire les besoins de chaleur des usagers. L'investissement de l'extension de réseau est porté par BMO et celui de la chaufferie bois par SOTRAVAL.

Chiffres clés de l'extension du réseau de chaleur :

Nombre d'équivalent logements alimentés: 7 824
Valorisation d'énergie renouvelable et fatale : 4 453 Tep soit 89%
Taux de CO2 évité : 7 189 tonnes/an
Montant des investissements : 29,135 M€ (dont 9,41 M€ pour la chaufferie)
Montant des aides attribuées dans le cadre du Fonds chaleur : 10,994 M€
Prix de vente prévisionnel de la chaleur : 52 €/MWh

Les points forts du projet :

- ce projet se situe dans un territoire périphérique présentant une fragilité énergétique.
- le réseau final (actuel + extension) sera alimenté à 90% par des énergies renouvelables et fatales.
- ce réseau permet de limiter significativement (9 033 tonnes/an) les émissions de CO2 de la collectivité.
- la chaufferie bois est située sur le site du Spennot comme l'UVED et bénéficie alors de la surveillance accrue de la qualité de l'air effective sur ce site.

TRANSPORTS ET DEPLACEMENTS

Planification

Le projet de volet « mobilité multimodale » du contrat de plan Etat-Région 2014-2020, élaboré en lien avec les services de la Région et des autres maîtres d'ouvrage d'infrastructures (RFF, SNCF et la direction interdépartementale des routes Ouest – DIR Ouest), a été transmis au ministre chargé des transports en décembre 2013.

Poursuite des opérations d'investissement sur le réseau routier national

La dynamique de la mise à 2x2 voies de la RN 164 s'est poursuivie en 2013 ainsi que les investissements routiers sur le réseau routier national :

- mise en service de l'échangeur de la Chênaie entre la RN 176 et la RD 137 ;
- poursuite des études préalables à la DUP sur la RN 176 entre l'estuaire de la Rance et l'échangeur de la Chênaie.

ZOOM : Mise à 2x2 voies de l'ensemble de la RN164 : un engagement constant

La mise à 2x2 voies de l'ensemble de la RN164 pour améliorer l'accessibilité et le développement du Centre Bretagne est un objectif majeur de l'Etat et de la Région Bretagne, inscrit dans le Pacte d'Avenir pour la Bretagne.

60 % des 162 km de l'itinéraire ont d'ores et déjà été aménagés.

L'Etat et la Région Bretagne restent mobilisés : des travaux sont en cours, sur le point de démarrer ou programmés, et un programme d'études, financé à parts égales, est mis en œuvre pour définir le contenu des projets pour chaque section restant à élargir et les porter jusqu'à la déclaration d'utilité publique.

Cette dynamique s'est illustrée en 2013, avec la poursuite des démarches sur l'ensemble des tronçons restant à aménager :

- préparation de l'enquête publique en janvier 2014 au niveau de Châteauneuf-du-Faou ;
- tenue de la concertation préalable en juin 2013 au niveau de Rostrenen ;
- poursuite des études sur le secteur de Mûr de Bretagne ;
- lancement des études préalables à la DUP sur les secteurs de Plémet et Merdrignac.

Mais également poursuite des travaux sur deux secteurs :

- le secteur de Loudéac avec la réalisation des ouvrages d'art et l'assainissement en attendant les travaux de terrassement et de chaussées à partir de 2014 ;
- le secteur de Saint-Méen dans sa jonction avec la RN 12 dont les travaux démarrent en janvier 2014.

Mobilisation forte sur les grands enjeux ferroviaires bretons

La déclinaison de « Bretagne à grande vitesse » repose sur la poursuite des procédures et travaux de la LGV Bretagne – Pays de la Loire, l'organisation programmée au deuxième semestre 2014 du Débat Public sur le projet Liaisons nouvelles Ouest Bretagne - Pays de la Loire et la poursuite des études et travaux permettant de moderniser l'exploitation du réseau structurant, d'augmenter l'offre de transports et les vitesses de circulation. A ce titre, le programme de travaux de désaturation de la gare de Rennes (50 M€), qui permet une augmentation significative de l'offre TER à l'occasion de l'arrivée de la LGV en 2017, a été défini.

Les pôles d'échanges multimodaux (PEM) : deux nouveaux contrats de pôle, prévus au CPER 2007/2013, ont été signés en 2013 pour les pôles d'échanges multimodaux (PEM) de Quimper et Lorient.

Deux conventions de financement de travaux ont également été signées à Guingamp, sur les périmètres de RFF et de Gares et connexions, soldant ainsi les engagements de l'Etat pour ce PEM, et les travaux sur le périmètre de RFF ont débuté en juin. Les travaux de réalisation de la passerelle de Vitré ont également été exécutés, avec notamment la pose de la travée au-dessus des voies ferrées, telle que prévue.

La contribution au développement du fret ferroviaire : la DREAL a participé activement à l'élaboration du Plan régional d'actions logistiques initié par la Région Bretagne en 2012 qui a abouti à un rapport en fin d'année 2013 portant sur des propositions en faveur du développement et de l'optimisation du fret et de la logistique en Bretagne.

Parallèlement les études de faisabilité se sont poursuivies sur des plates-formes de transport combiné à Vitré, Montauban-de-Bretagne, Guingamp et Morlaix. Pour cette dernière, la plate-forme existante a été remise en service afin de relancer cette activité de fret ferroviaire, sans attendre la réalisation d'une plate-forme plus ambitieuse.

Respect des réglementations

Plus de 100 entreprises de transport par route font l'objet d'un suivi particulier assorti de réunions avec les organisations professionnelles. L'année 2013 a été marquée par une forte augmentation du nombre d'opérations de réception dans le domaine des véhicules agricoles (obligation réglementaire à compter du 01/01/2013 d'immatriculer les véhicules agricoles remorqués) où les services techniques de la DREAL encadrent désormais 27 constructeurs et importateurs.

Promotion du développement durable dans les déplacements

22 nouvelles entreprises de transport routier de marchandises (61 au total) et 2 nouvelles entreprises de transport interurbain de voyageurs (11 au total) ont signé la charte « Objectif CO2 Les transporteurs s'engagent ». La démarche a été étendue aux entreprises du transport routier de marchandises utilisant des flottes de véhicules de transport léger pour compte d'autrui (= ou < 3,5 tonnes) et aux entreprises du secteur transport routier de voyageurs utilisant des véhicules de moins de 10 places ainsi qu'au transport urbain.

L'ensemble des plans d'actions porte sur une économie de près de 20 millions de litres de gasoil et plus de 63 000 tonnes de CO2.



La requalification environnementale du réseau routier national

La requalification environnementale des réseaux d'infrastructures français est inscrite dans la loi Grenelle 2. Elle vise à rendre écologiquement plus transparentes des voies majoritairement construites à une époque où la prise en compte des enjeux écologiques était très faible. Elle devra être menée progressivement par les gestionnaires des réseaux routiers et ferrés. La DIR Ouest, en charge des 1 500 km de routes nationales en Bretagne et Pays de la Loire, s'est engagée dès 2012 dans l'évaluation et la hiérarchisation des actions à mener en réalisant un état des lieux de l'effet de coupure sur la biodiversité qui a permis de définir les zones à enjeux environnementaux prioritaires.

En 2013, le diagnostic a été complété et les zones à enjeux ont fait l'objet de visites de terrain pour en préciser le contexte environnemental, les aménagements existants et à réaliser.

Suite à ces visites, un plan d'actions opérationnel a été établi fin 2013 pour permettre le lancement des démarches de requalification environnementale à partir de 2014 et les solutions d'aménagement à apporter. Les types de travaux qui pourront être proposés sont les suivants : création de clôtures, création de banquettes dans les ouvrages hydrauliques pour le passage des mammifères semi aquatiques de type loutre, fonçage sous chaussée, aménagement d'un passage faune existant qui ne donne pas satisfaction, création d'un passage grande faune, mise en place d'aménagement végétal autour des ouvrages d'art pour favoriser le passage des espèces...

L'amélioration du service à l'utilisateur

La DIR Ouest a investi plus de 12 M€ dans l'entretien et la rénovation des chaussées en Bretagne pour améliorer le service à l'utilisateur.

Chiffres clés 2013 :

- crédits consommés sur les opérations d'investissement sous maîtrise d'ouvrage DREAL : 11,8 M€ d'AE et 14,5 M€ de CP
- subventions FEDER pour le développement ferroviaire Rennes-Brest et Rennes-Quimper : 12 M€
- entretien préventif de chaussées : 8 opérations réparties sur les 4 départements bretons, représentant 27 km de chaussée et 3,6 M€
- rénovations de chaussées : RN 24 à Bréal et Treffendel (8 km au total pour 1,2 M€) et RN 157 à Châteaubourg et Torcé (19 km et 4,5 M€). Concernant la RN 157, 33 km sont désormais achevés. Les 19 km restants seront traités en 2014 et 2015.
- deux chantiers ciblés dans le cadre de la politique de l'innovation : la DIR Ouest a testé un procédé innovant de la société Colas dont l'objet est de retarder l'entretien « lourd » des chaussées sur la RN 164 à Mûr-de-Bretagne et la RN 176 à Dol-de-Bretagne). Cette innovation fera l'objet d'un suivi sur 5 ans.

6. SANTE, PROTECTION DES POPULATIONS, CONTROLES

LA POLITIQUE REGIONALE DE SANTE

Le Projet Régional de Santé (PRS)

L'année 2013 est marquée par la territorialisation des actions en santé prévues au Projet Régional de Santé (PRS) 2012-2016, via deux dispositifs :

- les programmes territoriaux de santé (PTS) : signés en mars 2013 avec les conférences de territoire, ils viennent décliner le PRS, sur chacun des huit territoires de santé bretons, de manière à répondre aux priorités identifiées localement.
- les contrats locaux de santé (CLS) : en 2013, cinq collectivités locales ont signé un CLS.

Le PRS a également fait l'objet d'une révision adoptée au terme de la période de consultation, sur la base de nombreuses contributions des instances régionales et locales.

Le domaine sanitaire

Fonds d'Intervention Régional (FIR)

Créé par la loi de financement de la sécurité sociale pour 2012, le fonds d'intervention régional (FIR) vise à donner aux agences régionales de santé (ARS) une plus grande souplesse dans la gestion de certains de leurs crédits, au service d'une stratégie régionale de santé transversale.

Chiffres clés :

Fonds d'Intervention Régional 2013 : 141,7 M€ (64,1 M€ en 2012)

- 3 missions :

- prévention, santé publique, sécurité sanitaire
- amélioration de la qualité et de la coordination des soins : accompagne les investissements régionaux (20,6 M€), la restructuration et le soutien financier des établissements en difficulté (12,3 M€), le développement d'activité (0,61 M€).

• actions en faveur du secteur médico-social.

- 2 M€ ont été réservés afin de répondre à des demandes d'aides à l'investissement pour 4 EHPAD (Etablissement Hébergeant des Personnes Agées Dépendantes).

Le développement de la médecine ambulatoire, notamment en milieu rural

L'année 2013 a vu les premières réalisations du Pacte territoire santé, et notamment la désignation du référent installation de l'ARS Bretagne, la conclusion des sept premiers contrats de praticiens territoriaux de médecine générale et l'élaboration d'une convention multi partenariale en faveur de l'installation des jeunes médecins en libéral.

En parallèle, l'ARS et la préfecture de région se sont attachées à poursuivre le plan de développement 2011-2013 des maisons de santé pluri-professionnelles initié par le CIAT de mai 2010 (création de 300 équipements fin 2013). La Bretagne a su saisir cette opportunité, puisqu'au total, fin 2013, 25 projets auront été validés et subventionnés par le comité régional de sélection, dont 4 projets en 2013 pour un montant total de 0,484 M€ (Plessala, Luitré, Pipriac, Inguiniet).

En complément de l'engagement financier de l'ARS au titre du FIR (accompagnement des professionnels pour l'élaboration du projet de santé et sa mise en œuvre : 0,622 M€ pour la période 2010-2013), l'Etat est intervenu en investissement, à hauteur de 7 M€ (FNADT : 3,5 M€ ; DETR : 3,5 M€).

Ainsi, c'est non seulement la quantité d'offre de soins qui a été confortée, mais aussi sa qualité qui a été améliorée, qu'il s'agisse du service rendu aux patients, ou des conditions d'exercice des professionnels.

La permanence des soins en médecine générale ambulatoire (PDSA)

Mis en œuvre regionalement à compter de juin 2012, ce dispositif régional a fait l'objet en mars 2013 d'une évaluation départementale et régionale qui a démontré notamment l'implication des médecins libéraux bretons (couverture des tableaux de garde à hauteur de 91% en 2013). Suite à cette évaluation et après consultation des acteurs, un arrêté modificatif du cahier des charges régional de la PDSA a été publié par le directeur général de l'ARS le 5 juillet 2013.

Le domaine de la santé publique

Prévenir et gérer des risques environnementaux ayant un impact sur la santé des Bretons

Plan Régional Santé Environnement 2011-2015

Le PRSE a fait l'objet en 2013 d'une évaluation à mi-parcours qui a conduit à émettre 5 recommandations, dont les principales visent à renforcer la prise en compte de l'environnement comme un déterminant de la santé et à réduire les inégalités environnementales, notamment en développant la territorialisation du PRSE.

Pour cela, l'intégration des enjeux de santé environnementale dans les politiques d'animation territoriales et notamment les Contrats Locaux de Santé devra être renforcée. Par ailleurs, l'appel à projets du PRSE 2013 a été reconduit.

19 actions, s'inscrivant dans ce cadre de référence de l'action en santé-environnement en Bretagne, ont été financées conjointement par l'ARS et la DREAL, pour une enveloppe globale de 197 000 €. Parmi ces actions figure notamment le financement d'outils de communication (prévention) à l'attention du grand public sur l'utilisation des produits chimiques utilisés à des fins diverses (produits ménagers, produits utilisés pour le bricolage, le jardinage, etc.).

Pour en savoir plus : www.prse-bretagne.fr

Contrôler la qualité des eaux de baignade

Chiffres clés : (chiffres saison 2012 présentés pour la campagne d'information été 2013)

- 6 077 prélèvements sur les eaux de baignade
- 561 plages surveillées
- 28 sites en eau douce
- 22 sites de baignade (3,7%) demeurent classés en catégorie « insuffisante »
- 500 affiches et 36 000 dépliant présentant une carte régionale de la qualité des eaux de baignade en mer.

Contrôler la qualité des zones de pêche à pied de loisirs

En 2013, l'ARS de Bretagne a assuré le contrôle de 67 sites de pêche à pied de loisirs. L'examen des résultats depuis une dizaine d'année fait apparaître une tendance générale à la dégradation des gisements naturels de coquillage. Ainsi en 2013, 79% des sites sont classés en qualité moyenne, 21% en mauvaise qualité. Pour la première fois, les résultats des contrôles réalisés sur les sites de pêche à pied de loisir réalisés par l'ARS Bretagne et l'Ifremer ont été mis en ligne en 2013, pour la bonne et totale information des pêcheurs amateurs (<http://www.pecheapied-responsable.fr/>).

Assurer la continuité de réception et de prise en charge des signaux sanitaires

La continuité de réception est assurée par le CORRSi et le dispositif d'astreinte.

Le centre opérationnel de réception et de régulation des signaux (CORRSi) a reçu 2 064 sollicitations en période ouvrée (du lundi au vendredi de 8h30 à 18h) en 2013. Le dispositif d'astreinte, en dehors des horaires du CORRSi, a pris en charge 672 signaux.

Ces éléments permettent d'observer d'une part une stabilité du nombre de signaux traités en période d'astreinte et d'autre part un renforcement du CORRSi en tant que point d'entrée unique des signaux sanitaires pour les quatre départements bretons.

Se préparer et répondre aux situations sanitaires exceptionnelles

En 2013, les travaux ont notamment porté sur :

- la préparation des éléments sanitaires nécessaires à l'élaboration de la déclinaison du plan gouvernemental de lutte contre une pandémie grippale ;
- l'actualisation du plan blanc élargi pour le département du Morbihan ;
- l'actualisation du plan de continuité des activités de l'agence régionale de santé Bretagne ;
- l'organisation de l'agence régionale de santé pour répondre aux situations sanitaires exceptionnelles (mise en œuvre de l'instruction du 27 juin 2013 relative à l'organisation territoriale de la gestion des situations sanitaires exceptionnelles).

2013 aura également permis à l'agence régionale de santé de décliner les mesures sanitaires :

- du plan national canicule selon un cadre actualisé cette année ;
- du dispositif hivernal (mise en œuvre de l'instruction commune relative aux impacts sanitaires et sociaux liés à la période hivernale).

Cette année encore, l'agence régionale de santé a participé en interministériel à une douzaine d'exercices de défense sanitaire visant à tester tout ou partie des plans, par exemple :

- le plan canicule ;
- les plans particuliers d'intervention de sites SEVESO... ;
- le volet maritime du dispositif ORSEC ;
- les exercices impliquant l'intervention des différents moyens de secours, dont les moyens hospitaliers.

L'année 2013 s'est conclue avec la prise en charge des conséquences sanitaires liées aux événements climatiques qui ont débuté le 23 décembre 2013.



PREVENIR LES RISQUES

Environnement et prévention des risques : reconquérir la qualité de l'eau

Gérer la ressource en eau et les milieux aquatiques

La gestion quantitative et qualitative de la ressource en eau s'appuie sur les réseaux de mesures et de suivi déployés sur le terrain par la DREAL, pour ce qui concerne la surveillance hydrométrique notamment en période de sécheresse ou de crues, et par l'Agence régionale de santé, pour la collecte et l'interprétation des paramètres hydrobiologiques et physico-chimiques.

Les outils de conciliation entre usagers de l'eau ont été complétés en 2013 par le « guide régional sur la gestion quantitative de l'eau » applicable à partir de 2014. Ce guide régional est le fruit d'une large concertation menée par la DREAL, la DRAAF et les DDTM, avec l'appui de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, de l'ONEMA, associant étroitement les représentants des collectivités territoriales (Conseil régional, Conseils généraux, Commissions locales de l'Eau), les représentations agricoles (Chambre régionale d'agriculture, organisations professionnelles et syndicales agricoles) et les associations de protection de l'environnement.

Les outils de planification et de programmation ont mobilisé les services régionaux et départementaux de l'Etat autour de la coordination du programme « reconquête de la qualité de l'eau » au titre du CPER, et de la finalisation du chapitre « état des lieux » pour le futur SDAGE 2016-2022.

Des réponses apportées aux contentieux communautaires

Au titre de la Directive « nitrate », vers une nouvelle génération de plan d'action à l'échelle régionale

Dans un contexte fortement marqué par les contentieux administratifs ouverts tant auprès de la Cour de Justice de l'Union européenne (CJUE) qu'auprès du Tribunal Administratif de Rennes à l'encontre du 4ème programme d'action (2009-2013), les services de l'Etat ont poursuivi en 2013 la réflexion engagée dès 2012 pour définir, à l'échelle régionale et non plus départementale, le futur cadre d'application de la directive nitrate pour la période 2014-2018.

Les travaux issus du Comité régional de concertation nitrate, constitué à cette fin, placent l'équilibre de la fertilisation au cœur du futur dispositif et renforcent les dispositions nationales sur le sujet. Ils prévoient des mesures de portée générale sur l'ensemble de la région Bretagne et des actions renforcées sur des zones où des enjeux particuliers de reconquête de la qualité des eaux ont été identifiés.

Le projet de texte a été soumis à la consultation officielle à partir d'octobre 2013 en vue d'une consultation du public début 2014 et d'une publication en mars 2014, avant la reprise des campagnes culturelles.

Au titre de la Directive « eaux brutes », vers un retour à la conformité de prises d'eau

Bien que classée en 2010 par la CJUE, l'infraction relevée à l'encontre de l'Etat français continue de faire l'objet d'une surveillance attentive de la Commission européenne qui conditionne la levée des mesures préfectorales, prises en 2007 sur neuf bassins versants bretons, au retour à la « conformité complète et confirmée » des prises d'eau.

Pendant l'année 2013, la DREAL, la DRAAF, les DDTM concernées (Côtes d'Armor et Finistère) ainsi que l'ARS se sont mobilisées pour définir les termes exacts d'une levée du contentieux en s'appuyant sur les bilans montrant une amélioration significative et régulière de la qualité de l'eau, notamment au droit des quatre prises d'eau en service.

La doctrine régionale et nationale a progressivement retenu le critère qu'au-delà de trois années de conformité successives en deçà du seuil de 50 mgN/l, une prise d'eau est revenue à une « conformité complète et confirmée ».

Les démarches nécessaires seront entreprises en 2014 auprès de la Commission européenne pour s'assurer que les conditions sont réunies pour abroger les arrêtés préfectoraux de 2007 mettant en place les plans d'action sur ces quatre bassins versants dont les prises d'eau sont revenues à la conformité pour un usage de consommation humaine.

Le plan « algues vertes »

Les dispositifs mis en place depuis 2010 continuent de produire leurs effets.

L'ensemble des huit baies ciblées par le plan algues vertes dispose désormais d'une charte de territoire après la signature de celle de la Fresnaye, le 1er mars 2013, et de celle de l'Horn-Guillet, le 3 mai 2013, cette dernière mettant fin à la perspective envisagée fin 2012 d'un arrêté préfectoral fixant les zones sous contraintes environnementales ou « arrêté ZSCE » qui se serait alors substitué aux dynamiques territoriales partenariale et contractuelle recherchées.

Par ailleurs, le Centre d'études et de valorisation des algues (CEVA) confirme que la saison 2013 a connu une prolifération tardive et peu intense des algues vertes à l'échelle régionale, sans pour autant masquer les disparités observées sur certains secteurs côtiers, encore fortement touchés par les échouages alors que d'autres ont connu des proliférations très faibles voire nulles.

C'est dans ce contexte que le Comité de pilotage régional associant les services de l'Etat autour du Préfet de région, le Conseil régional, les deux Conseils généraux concernés et l'Agence de l'eau Loire Bretagne, ont régulièrement examiné les états d'avancement des chartes parvenues au terme de leur première année, en portant leur attention sur les dynamiques collectives d'adhésion aux projets de territoire en faveur d'une réduction significative des flux d'azote aussi bien dans les eaux de surface que dans les eaux littorales.

La surveillance des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE)

La Bretagne compte 8 465 ICPE soumises à autorisation au 1er janvier 2013, dont 80% relèvent des activités d'élevage, soit 19% du parc national.

Dans le domaine agricole, afin d'améliorer la qualité des dossiers et leur appropriation par les agriculteurs, un travail d'harmonisation est entrepris au niveau régional, contribuant également à une meilleure maîtrise des délais d'instruction (objectif : un an pour les dossiers d'autorisation). Une réflexion est également menée afin d'étudier les possibilités de simplification des plans d'épandage, grâce à une dématérialisation des dossiers.

Fin 2013 est paru le décret relatif au régime d'enregistrement pour les élevages de porcs. En ce qui concerne les installations industrielles, 2013 a été marquée par la prise en compte des évolutions réglementaires portant notamment sur une modification de nomenclature du champ des ICPE relevant du régime de l'enregistrement, la transposition de la directive européenne applicable aux émissions industrielles, la mise en œuvre des nouvelles dispositions de police de l'environnement ou encore la mise en œuvre des nouvelles dispositions relatives aux garanties financières.

La prévention des risques naturels

Contrôle de la sécurité des ouvrages hydrauliques

La DREAL assure le contrôle de la sécurité d'environ 600 ouvrages hydrauliques (digues et barrages) pour la région Bretagne et en appui à la région Basse-Normandie. En 2013, des incidents sur trois petits barrages (Saint-Sébastien dans les Côtes d'Armor, l'étang du Roual à Dirinon dans le Finistère, Pen Mur à Muzillac dans le Morbihan) ont été observés qui ont nécessité la réalisation d'inspections inopinées et la prise d'actes préfectoraux (mise en demeure, mise en révision spéciale, mesures d'urgence selon le cas). D'autres ouvrages ont nécessité une action de suivi particulière en raison de leur état (barrage de l'étang des Forges à Paimpont en Ille-et-Vilaine) ou du contexte local (digues de Saint-Malo et digue de la Duchesse Anne en Ille-et-Vilaine).

Prévention des risques de submersion marine

Le travail de déclinaison des actions inscrites dans les cinq Programmes d'actions de prévention des Inondations (PAPI) bretons labellisés en 2012 a été engagé de même que le processus d'élaboration des cartes des surfaces inondables et des cartes des risques d'inondation dans les trois territoires à risques importants d'inondation (TRI) : Vilaine de Rennes à Redon, Saint-Malo/Baie du Mont Saint-Michel et Quimper/littoral sud-Finistère, conformément aux orientations et au calendrier fixés par la directive Inondations.

Prévision des crues

Chiffres clés hors épisodes de crues de décembre 2013 :
De juin 2012 à juin 2013 :

- 11 événements hydrométéorologiques importants
- 179 bulletins de vigilance
- 330 prévisions de crues : nombre inégalé depuis la création du service de prévision des crues Vilaine et côtiers bretons en 2005

Prévention des risques technologiques

Chiffres clés :

- 16 PPRT prescrits :
- 12 PPRT approuvés au 1er décembre 2013 parmi lesquels 3 PPRT incluant des mesures foncières, prévoyant éventuellement le déménagement des personnes fortement exposées aux risques
- 3 autres PPRT, incluant également des mesures foncières, sont en cours d'approbation
- le PPRT de Redon a fait l'objet d'une annulation par le tribunal administratif.

Plusieurs dispositions législatives votées en 2013 ont pour ambition de remédier à la question du financement des mesures prescrites par ces PPRT en permettant d'améliorer la prise en charge des travaux chez les riverains. Dans le même objectif, la Bretagne s'est portée volontaire, dans le cadre du Programme d'Accompagnement aux Risques Industriels (PARI), qui vise à accompagner les riverains dans la réalisation de travaux, à une expérimentation sur le PPRT de Lanester. En Bretagne, deux PPRT incluant des mesures foncières sont aujourd'hui financés : le PPRT Mc Bride à Rosporden et Elliant (2012) et le PPRT Sicogaz de Quéven (2013).

La DREAL Bretagne est également engagée dans la démarche nationale de mise en œuvre du plan de modernisation des installations industrielles, action pluriannuelle qui consiste à vérifier, sur les sites industriels, si un plan de maintenance a été mis en œuvre pour les installations pouvant générer des dangers pour les populations ou des impacts sur l'environnement. Une douzaine d'inspections a été réalisée en 2013.

Une action régionale de sensibilisation des exploitants aux procédures d'intervention dans les silos et au risque d'incendie, associée à des inspections ciblées, a également été réalisée. La maîtrise de l'urbanisation autour des silos se poursuit par la transmission au préfet des informations sur les aléas technologiques générés par les installations, dès lors que les zones d'effets débordent des limites de l'établissement.



Plan anti-endommagement des réseaux

Une baisse de 16% des dommages avec fuite sur les ouvrages enterrés a été constatée entre 2012 et 2013 (période de référence : janvier à août) : le travail de sensibilisation et de contrôle se poursuit.

Equipements sous pression

Les missions récurrentes d'inspection et de surveillance ont été complétées par des actions de surveillance spécifiques portant sur 3 centres de requalification en auto surveillance traitant environ 385 000 équipements sous pression par an et un réservoir sous talus de propane de 3 000 m³.

Risques chroniques

Contrôles inopinés

La DREAL a diligenté 148 contrôles inopinés pour les rejets atmosphériques et aqueux de certaines installations, assortis d'une suite proportionnée au niveau de dépassement des valeurs limites à respecter. Les établissements ayant eu des contrôles dépassant les valeurs limites feront l'objet d'un nouveau contrôle inopiné l'année suivante.

Quotas CO2

Dans le cadre du déploiement du 3e plan national Quotas CO2 (déclinaison du protocole de Kyoto), la DREAL a reçu la totalité des 34 plans de surveillance des émissions de gaz à effet de serre recensés et en a validé 32 (2 sont en cours d'instruction), en vérifiant également la déclaration annuelle d'émissions de gaz à effet de serre de ces établissements.

Mines, après mines

Outre les actions qu'elle mène traditionnellement dans le domaine des mines, la DREAL a notamment participé au premier projet de plan de prévention des risques miniers de Trémuson en collaboration avec la DDTM des Côtes d'Armor, en vue d'une enquête publique en 2014.

Déchets

18 dossiers de transferts transfrontaliers de déchets ont été instruits en 2013 concernant essentiellement des exportations de pneumatiques, résidus d'épuration des fumées d'incinération, déchets industriels pré-traités, traverses SNCF, tubes cathodiques.

La DREAL a également été sollicitée par les services des douanes françaises pour 3 transferts illicites et pour une dizaine de contrôles de déchets au départ du port de Brest dans le cadre d'une opération européenne.

En ce qui concerne les entreprises et collectivités, l'ADEME Bretagne a organisé 21 formations (262 participants) sur des thématiques variées : prévention déchets, matrice comptabilité déchets, compostage domestique, approche environnementale de l'urbanisme, réduction des coûts énergétiques des centres d'hébergements touristiques, étanchéité à l'air, précarité énergétique, etc. L'ADEME a déployé, en partenariat avec le Conseil régional, le dispositif PRAXIBAT®, outil de formation des professionnels à la maîtrise du geste.



CONTROLES

Jeunesse et sports

Les orientations nationales 2013 ont pointé deux axes majeurs en matière de politique de contrôle relevant de la jeunesse et des sports : la protection des usagers et les activités des bénéficiaires de financements publics.

Chiffres clés :

- 352 contrôles des établissements d'activité physique ou sportive et des éducateurs d'APS qui y exercent
- 365 contrôles et évaluations des Accueils Collectifs de Mineurs (ACM) : ce nombre est en diminution par rapport à 2012, en raison de la mise en œuvre en 2013 de la réforme des rythmes scolaires, suivie par les DD(CS)PP
- 9 inspections des établissements et services sociaux au titre du programme pluriannuel 2003 - 2017 de prévention des risques de maltraitance et 4 inspections au titre du contrôle général du fonctionnement des établissements et services
- 1 inspection d'un service mandataire judiciaire à la protection des majeurs, dispositif de contrôle qui devrait s'étoffer dans l'avenir
- 4 organismes ayant bénéficié des concours de l'ACSE ont été contrôlés par les 2 DD(CS)PP de la région traitant de cette question
- 36 organismes ayant reçu l'agrément de service civique représentant 44 postes de volontaires.

Il est à noter que la méthode régionale de programmation des contrôles a fait l'objet d'améliorations en 2013 pour tendre vers une appréciation plus qualitative des résultats obtenus lors des inspections.

Le travail s'effectue également en interministériel avec l'ARS et la DIRECCTE. Celle-ci a d'ailleurs signé 2 protocoles de coopération dans le secteur des loisirs et de la santé, l'un avec la DRJSCS, l'autre avec l'ARS, première en France dans ce dernier cas.

2014 devrait permettre de structurer divers outils et démarches au service de cette coopération considérée comme un progrès majeur par ces directions.

Opération Interministérielle Vacances

Plus de 2 700 établissements ont été contrôlés dans ce cadre autour des quatre thématiques nationales interservices (mobilisation sur les manifestations et rassemblements festifs, origine des produits et valorisation des produits locaux, contrôle des activités de loisirs, hébergement de vacances), avec un taux d'anomalies de presque 40%, dont 70 donnant lieu à des procès verbaux et plus de 80 à des procédures administratives, garantissant un retour rapide à des pratiques respectueuses de la réglementation.

Protection des consommateurs

En 2013, les services des 4 départements bretons et du Pôle C de la DIRECCTE ont procédé à 39 452 contrôles dans 10 630 établissements avec 1 567 prélèvements alimentaires, 426 prélèvements non alimentaires donnant lieu à 2517 avertissements, 172 mesures de police administrative et 240 PV.

Les services ont par ailleurs géré plus de 40 alertes ou signalements aussi bien alimentaires (graines de café contaminées par des ochratoxines, débris et corps étrangers divers dans des préparations alimentaires, matières premières destinées à l'alimentation animale contaminées par des dioxines,...) que non alimentaires (explosion d'un siphon culinaire, produits cosmétiques dangereux, migrations de produits chimiques dans des ustensiles de cuisine, vêtements ou chaussures provoquant des allergies...).

Près de 470 entreprises de Bretagne sont contrôlées par les DDI et la DIRECCTE au titre de la première mise sur le marché compte tenu des risques particuliers pouvant être attachés à leur activité.

ZOOM : « Horsegate »

A la suite de la découverte de viande de cheval dans des plats cuisinés censés être à base de bœuf, les services de la DGCCRF sont intervenus auprès des distributeurs et des professionnels du secteur de la viande, afin de restaurer la confiance des consommateurs.

Près de 200 contrôles ont été réalisés par les DD(CS)PP de la région, sous le pilotage du pôle C de la DIRECCTE, auprès des différents acteurs de la distribution afin de s'assurer de l'effectivité des mesures de retrait des produits litigieux.

Puis, tout au long de l'année, le secteur de la viande et des produits d'origine animale a fait l'objet de contrôles renforcés, notamment à l'occasion des contrôles de la première mise sur le marché.

Protection des salariés

Dans le cadre du contrôle de l'application du droit du travail, la Bretagne a été retenue comme région expérimentatrice en matière d'égalité professionnelle. Une attention particulière a donc été portée au contrôle des accords signés et à la relance des entreprises de plus de 50 salariés qui ne sont pas à jour de leurs obligations en la matière.

De même, des journées de sensibilisation aux travaux interdits aux moins de 18 ans ont été organisées dans le cadre de la nouvelle réglementation applicable depuis octobre 2013.

L'amélioration des conditions de travail et la prévention - réduction des risques professionnels, est également au cœur des missions incombant aux services de la DIRECCTE. Ceux-ci ont ainsi mis en place une démarche de prévention dans le cadre d'un accompagnement des petites exploitations agricoles face aux risques psychosociaux ou encore mis à disposition un outil d'aide aux marins pêcheurs contre le risque chimique dans le secteur maritime à partir de la liste des produits les plus utilisés.

Appui au dialogue social : l'égalité professionnelle, la pénibilité, les contrats de génération ont entraîné une forte progression de la négociation collective. Pour le seul Finistère, le nombre d'accords déposés a augmenté de plus de 42% entre 2013 et 2012.

Sécurité routière

L'observatoire régional de sécurité routière met en ligne chaque mois un bilan sur l'accidentologie dans les 4 départements bretons et a réalisé le bilan annuel de l'année 2012. Une carte régionale des accidents mortels est en ligne sur le site Internet de la DREAL, accessible également au moyen d'un flash code permettant d'accéder directement à la carte sous GéoBretagne depuis un smartphone.

Chiffres clés :

- nombre de contrôles sur route et en entreprises de transport : 5 400 véhicules contrôlés sur route et 110 entreprises contrôlées
- réception de véhicules : 2 540 véhicules réceptionnés à titre isolé et 55 réceptions par type prononcées.
- surveillance des centres de contrôle technique automobile : 200 supervisions de contrôles techniques de véhicules lourds et 44 visites d'installations de contrôle technique de véhicules légers

Sécurité des navires

Les quatre centres de sécurité des navires du ressort de la DIRM NAMO implantés en Bretagne assurent le suivi et le contrôle de 2 161 navires professionnels (pêche, aquaculture, commerce et plaisance) enregistrés dans la région et 83 navires étrangers ont fait l'objet d'une visite au titre du contrôle par l'Etat du port en Bretagne, soit 18 % des navires contrôlés sur le territoire national.

Sauvetage et surveillance maritimes

Les CROSS d'Étel et de Corsen, dont la zone de compétence s'étend de la baie du Mont-Saint-Michel à la frontière espagnole, assurent les missions de recherche et de sauvetage des personnes en détresse en mer, de surveillance de la navigation maritime sous l'autorité du préfet maritime de l'Atlantique.

Le CROSS Corsen est référent pour la surveillance des pollutions dans la zone économique exclusive (ZEE) Atlantique - Manche Ouest. Le CROSS Étel abrite le centre national de surveillance des pêches (CNSP), créé par arrêté ministériel du 17 avril 2012.

Chiffres clés :

- 15 millions de positions VMS reçues de navires français et étrangers
- 6 758 préavis de débarquement des produits de la pêche reçus
- 106 pollutions ou suspicions de pollution signalées
- 43 625 navires (45 005 en 2012) ont été enregistrés lors de leur passage dans le dispositif de séparation du trafic d'Ouessant et 88 navires (117 en 2012) y ont fait l'objet d'un suivi particulier à la suite d'une situation dangereuse.
- 2 849 opérations de sauvetage et d'assistance (3 085 en 2012)

Signalisation maritime

La DIRM NAMO a assuré la maintenance des 2 300 établissements de signalisation maritime, dont une cinquantaine de phares, qui contribuent à la sécurité de la navigation maritime le long des côtes de Bretagne.

Le phare du Stiff, le plus ancien de Bretagne (construit en 1699), classé monument historique en 2011, a été transféré au Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres en 2012 et a fait l'objet d'une rénovation complète sous la maîtrise d'ouvrage du Conservatoire. Son fonctionnement reste assuré par la DIRM NAMO.

Contrôle des pêches maritimes

La DIRM NAMO met en œuvre des contrôles des pêches maritimes pour le compte du préfet de la région Bretagne, responsable de la police des pêches en mer et à terre. Les différentes administrations (Marine nationale, gendarmerie nationale et gendarmerie maritime, douanes, affaires maritimes...) sont restées mobilisées pour atteindre les objectifs de contrôle. Les échelons départementaux ont contribué au succès de cette mission de coordination, avec la mise en place de comités départementaux opérationnels qui se sont réunis à plusieurs reprises au cours de l'année 2013.

Objectifs de contrôles 2013 du plan régional de contrôle des pêches : 1 160 contrôles en mer et 2 376 contrôles à terre.

Contrôles réalisés : 1 503 contrôles en mer (sur la façade Atlantique) et 2 644 contrôles à terre pour l'ensemble de l'inter-région.

Métrologie

- La surveillance du parc a été étendue aux îles de la région : 7 ont été visitées avec, sur les 86 instruments contrôlés, un taux de refus de 15%, équivalent à la moyenne régionale.

- L'opération nationale 2012 sur les taximètres et des opérations ciblées d'initiative régionale sur les pompes de distribution de carburant automobile et le pesage dans le milieu médical a été pérennisée.

- D'autres opérations au fil de l'eau ont été menées :

- contrôle dans le secteur de l'achat de matériaux (enseignes de bricolage, etc.) et la distribution de carburant au sein des enseignes de loueurs de matériels BTP
- remise en conformité des stations d'avitaillement des ports de pêche, en liaison avec les services des douanes et droits indirects.

Chiffres clés :

- 54 récipients mesures chez 18 cidriers, brasseurs, distillateurs contrôlés, 2 refusés, en coordination avec les douanes et droits indirects
- 158 sites ont été visités et 584 terminaux contrôlés dans la distribution. L'opération a mis en évidence des lacunes importantes dans la surveillance de la part des opérateurs effectuant la mise en service de ces terminaux points de vente sans toutefois que soit remise en cause la loyauté et la validité des transactions commerciales. Des développements sont en cours à l'échelle nationale entre les différents acteurs concernés.

- Outre les opérations nationales indiquées dans les "chiffres clés" ci-dessus, le service a également participé à une opération nationale de surveillance de la mise sur le marché de divers instruments de mesure réglementés, dont notamment un instrument de mesure multidimensionnelle, 2 ponts-basculés et une station service de 34 pompes nouvellement installés et du matériel de pesage.

- Surveillance des organismes intervenant dans le domaine des instruments de mesure réglementés :

- chronotachygraphes : 2013 a été marquée par la finalisation des actions d'accréditation dans le domaine des chronotachygraphes, véritable enjeu pour les professionnels avec des restructurations de réseaux, des fermetures d'ateliers. Elle a donné lieu à l'étude de nombreux dossiers et la rédaction de 70 décisions administratives relatives aux agréments de ces ateliers.

- ponts-basculés : une opération nationale a été conduite dans le secteur de la réparation des ponts-basculés. Les 7 organismes intervenant en Bretagne ont fait l'objet de contrôles de leurs interventions « programmées » et en urgence. Les résultats permettent de dresser un constat globalement positif des prestations réalisées.

Contrôles douaniers

Chiffres clés :

- 2 des 4 directions régionales des douanes rattachées à la direction interrégionale des douanes et droits indirects de Nantes ont des services implantés en Bretagne : la direction régionale de Bretagne et la direction régionale garde-côtes.
- 406,7 ETP (- 9 agents depuis le début d'année soit - 2,5%) : 64% des agents travaillent dans la branche de la surveillance (services de contrôle en uniforme), 10 % dans la branche administration générale (siège de la direction régionale à Rennes), 26 % en opérations commerciales (bureaux de dédouanement / fiscalité / contributions indirectes).
- 2 562 d'affaires contentieuses dont :
 - 2 289 affaires ne concernant que l'administration des douanes, parmi lesquelles la part « contrebande » représente 46%
 - 230 affaires pour le compte d'autres administrations : travail illégal, transports, immigration, normes sanitaires...
 - 43 dossiers portant sur les contributions indirectes
- montant des pénalités infligées suite à transactions : 238 000 €
- montant des amendes suite à jugements : 9,7 M€.

Les orientations stratégiques 2013 ont reposé sur plusieurs axes de travail majeurs :

- optimiser l'organisation des services, notamment en régionalisant la supervision des contrôles, placée à proximité immédiate de la cellule régionale d'orientation des contrôles, installée au sein de la direction régionale à Rennes. Cette expérimentation a été menée dans un premier temps en 2013 sur les bureaux attachés à la division de Rennes (Rennes, Saint Malo et Saint Briec),

- professionnaliser les processus de travail. Dans ce contexte et en complément du plan interrégional, la direction de Bretagne a animé certaines actions spécifiques :

- constitution d'une base interrégionale du dédouanement du fret express en vue d'accroître la connaissance des flux et faciliter la sélection.



- amélioration de l'efficacité de la gestion et des contrôles douaniers (fiabilité des autorisations de régimes économiques, contrôles orientés sur les forts enjeux, limitation de la pression de contrôle sur les opérateurs certifiés).

- développer les compétences et les adapter à l'évolution du contexte,
- participer à l'effort de productivité visant à diminuer les divers coûts de fonctionnement et l'optimisation des moyens (diminution des déplacements, mise en place de la voix sur IP, gains sur l'affranchissement par le recours accru à la dématérialisation des échanges documentaires).

Résultats et bilan contentieux :

Sur le nombre d'affaires « douane » :

- stupéfiants : 58%,
- contrefaçons : 23%,
- les autres affaires portent essentiellement sur des tabacs, des cigarettes et des espèces protégées (convention de Washington).

Le chiffre de 23% en matière de contrefaçons doit être enrichi d'un autre chiffre : le nombre d'articles contrefaits est passé de 60 000 en 2012 à plus de 170 000 articles en 2013.

L'autre part importante de l'activité des services douaniers de contrôle concerne la fraude dite « commerciale » : protection du commerce extérieur, infractions liées au dédouanement, contrôles PAC, fiscalité sur l'énergie et l'environnement... Elle représente 54% de l'activité.

55 de ces constatations par les services douaniers aboutiront à une action en justice, les autres dossiers font l'objet de règlements transactionnels entre la douane et les responsables d'infractions.

Résultats et affaires marquantes :

- stupéfiants : le montant des saisies de stupéfiants en 2013 est de 452 000 €. Des affaires significatives ont été réalisées en contrôle routier sur la N157: 30 et 33 kg de résine de cannabis ainsi que 30 kg de khat,

- immigration : 24 étrangers en situation irrégulière ont été découverts sur les points de passage frontière ou lors de contrôles douaniers sur la route ou en gare. 3 refus d'admission à l'entrée en France ont été notifiés aux points de passage frontière.

ZOOM : la lutte contre les contrefaçons.

En 2013, la direction des douanes de Bretagne a saisi 170 787 articles de contrefaçons. Ces résultats illustrent l'investissement et la mobilisation des services sur un vecteur qui est une priorité de contrôle.

Dans le cadre de la journée nationale de destruction des contrefaçons saisies par la douane, la direction régionale des douanes de Bretagne a détruit, sur le site de Rennes, plus de 8 000 contrefaçons appréhendées lors des mois précédents par ses services. Cette destruction s'est effectuée symboliquement le jour où un nouveau règlement de l'Union européenne, visant à renforcer les capacités d'action de la douane, a été adopté définitivement par le Parlement européen.

Articles textiles, accessoires de la maroquinerie, articles de sport, chaussures, médicaments et produits dopants, parfums, montres et lunettes, articles de téléphonie, bijoux ont été détruits par broyage et lacération.

Tous ces produits saisis à l'importation et soustraits à la mise sur le marché français illustrent le rôle de la douane en matière de protection des consommateurs et de sauvegarde du territoire. Les contrefaçons, fabriquées en dehors des circuits légaux de production, ne respectent pas les normes européennes et constituent une menace pour l'innovation et l'emploi dans des secteurs industriels majeurs.

Il est à noter qu'en partenariat avec l'INPI, la DDCSPP, la DRDDI et la gendarmerie, la DIRECCTE Bretagne a organisé le 14 novembre un séminaire sur la contrefaçon qui ciblait les entreprises, les associations de consommateurs et la presse. L'objectif était d'attirer l'attention sur le développement et la banalisation de ce danger, la nécessité de s'en protéger et les moyens mis à disposition par les pouvoirs publics pour aider les entreprises à se défendre tant en France qu'à l'international.

7. SOLIDARITE ENTRE LES TERRITOIRES ET ENVERS LES POPULATIONS FRAGILES

FACILITER UN ACCES POUR TOUS A L'ENSEIGNEMENT

Les cordées de la réussite

L'objectif national est de porter à 50% le nombre de diplômés de l'enseignement supérieur. 13 des 15 cordées de la réussite existantes ont été reconduites en 2013 et deux nouvelles ont été labellisées.

Chiffres clés :

- 35 lycées (dont 6 établissements privés), 29 collèges (dont 4 établissements privés) et 23 établissements d'enseignement supérieur (dont 5 lycées à BTS/CPGE)
- accueil d'un peu plus de 400 lycéens/collégiens dont 258 ont bénéficié d'un tutorat individuel ou collectif
- enveloppe stable : 100 000 €

Pour l'année 2012-2013, le bilan est globalement positif pour les équipes des établissements qui se sont investies dans le dispositif, les étudiants tuteurs volontaires et leurs établissements, les élèves qui en ont bénéficié et s'en sont trouvés valorisés. Pour poursuivre l'année prochaine l'ambition des actions entreprises, le dispositif académique devra emporter l'adhésion du réseau des lycées professionnels.

Les dispositifs relais

Les dispositifs relais constituent un des moyens de lutte contre la marginalisation scolaire et sociale des jeunes soumis à l'obligation scolaire.

16 classes et un atelier relais ont été ouverts dans les deux réseaux d'enseignement du 2nd degré (11 dans le public, 5 dans le privé et 1 atelier associant le réseau public et le Conseil général du Finistère). Ils ont accueilli 370 jeunes de moins de 16 ans en situation de rejet de l'institution scolaire.

L'éducation prioritaire

Au cours de l'année 2012-2013, 19 318 élèves (soit 6,5% des effectifs de l'enseignement public de l'académie) ont été scolarisés dans les 110 écoles et 19 collèges publics des Réseaux de réussite scolaire (RRS) et des deux réseaux du programme ECLAIR (écoles, collèges, lycées pour l'ambition, l'innovation et la réussite) de Lorient et Saint-Malo.

L'enseignement agricole

L'enveloppe consacrée aux bourses sur critères sociaux s'élève à 7,58 M€ pour près de 5 800 dossiers instruits, celle relative à l'accompagnement des élèves en situation de handicap atteignant 0,5 M€.

Les internats d'excellence

L'académie de Rennes n'a pas ouvert d'internat d'excellence de plein exercice mais elle a labellisé 241 places d'accueil (209 l'année passée) dans 34 internats, pour les 2/3 dans des lycées d'enseignement général, technologique et professionnel (182 places dans le public et 59 places dans le privé) qui ont été effectivement occupées à 56% par des élèves correspondants aux critères ministériels. Mais, l'absence d'aide financière spécifique hors politique de la ville, la non prise en compte des zones d'éducation prioritaire et de la difficulté en milieu rural n'ont pas facilité la mise en œuvre du dispositif et la mobilisation des équipes éducatives.

L'accompagnement des élèves en situation de handicap

L'académie de Rennes a accueilli 10 800 jeunes dans ses écoles, collèges et lycées publics et privés, soit une augmentation de 11,5% par rapport à l'année précédente. Ils représentent 1,8% de la population scolarisée en milieu ordinaire. Pour faire face à l'augmentation régulière du nombre d'élèves en situation de handicap dans les établissements bretons, des dotations complémentaires ont été allouées à l'accompagnement individualisé en moyens humains : + 81 emplois d'AVS et 102 d'assistants de scolarisation. L'académie de Rennes poursuit également son effort d'ouvertures de nouvelles structures d'accueil collectif : 3 CLIS (classes d'intégration scolaire) dans le 1er degré et 5 ULIS (unités localisées pour l'inclusion scolaire) dans le 2nd degré public. L'enseignement privé sous contrat a également participé au développement de ce mode d'inclusion en ouvrant 2 CLIS et 4 ULIS.

L'accompagnement éducatif

Le dispositif a été généralisé dans tous les collèges publics et dans presque tous les collèges privés sous contrat de l'académie : représentant 105 781 heures supplémentaires (HSE) dont 89 % ont été consommés (73 864 HSE dans le public et 31 917 HSE dans le privé). 22 099 jeunes ont bénéficié de ce dispositif périscolaire facultatif encadré et animé par 3 146 personnes.

Comme les années précédentes, l'aide aux leçons et aux devoirs demeure l'activité la plus plébiscitée par les familles (plus de 50% des HSE consommées dans le public), suivie des activités liées à l'art et à la culture (plus de 25% des activités déclarées) et plus marginalement des activités sportives et le renforcement de l'apprentissage des langues vivantes.



L'EGALITE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES

La mise en œuvre et la coordination de la politique interministérielle de l'égalité entre les femmes et les hommes en Bretagne sont pilotées par la Délégation Régionale aux droits des Femmes et à l'Egalité (DRDFE). Elles s'effectuent au travers du Plan régional stratégique femmes/hommes dans le champ de l'emploi, de l'égalité professionnelle, de la lutte contre les violences, contre les stéréotypes et la précarité ainsi que dans le champ de la parité.

La DRDFE est composée d'une déléguée régionale, d'une adjointe et d'une collaboratrice, basées au SGAR (préfecture de région), ainsi que d'une chargée de mission dans chaque département, basée en DDCS ou en DDCSPP.

En 2013, le montant des crédits d'intervention de la DRDFE s'établit à 922 000 €, consommés dans le cadre d'actions dont notamment :

L'égalité professionnelle

Le partenariat étroit avec la DIRECCTE, le Rectorat, l'ensemble du service public de l'emploi, les maisons de l'emploi, les Missions locales, les branches professionnelles, le Conseil régional et les collectivités territoriales, a permis la réalisation des actions suivantes :

- "Métiers en Tous Genres" : dans la prolongation des 10 éditions de "100 femmes, 100 métiers", des actions sur tout le territoire, relatives à la mixité des métiers et à l'égalité professionnelle, ont été menées du 15 au 30 octobre 2013.
- BAIE : ce sont les accueils individualisés et collectifs par les 4 centres d'information sur les droits des femmes et des familles (CIDFF) pour l'accompagnement vers l'emploi de femmes en difficulté d'insertion.
- élargissement des choix professionnels pour les jeunes des Missions locales.
- contrats pour la mixité des emplois et la mixité professionnelle : 5 dans l'IAA.

Les actions en faveur de l'accès et de la participation des femmes au marché du travail bénéficient en outre de l'appui du FSE pour un montant de 1 365 558 € en 2013 et du CPER à hauteur de 106 508 €.

ZOOM : l'élément fort de l'année 2013 : la Bretagne est « Territoire d'Excellence pour l'égalité professionnelle »

Comme 8 autres régions, une convention signée fin 2012 entre le ministère des droits des femmes et la Région Bretagne porte sur 3 enjeux :

- réaliser l'égalité professionnelle dans les PME-TPE par une effectivité du droit,
- développer la mixité des filières de formation et des métiers,
- lutter contre l'éloignement de l'emploi des bénéficiaires du congé parental.

Dans le cadre de cette expérimentation des actions soutenues financièrement par l'Etat à hauteur de 300 543 € et du Fonds social européen (FSE) pour un montant de 479 772 € sont mises en œuvre sur l'ensemble des territoires en Bretagne sur les 3 volets expérimentaux :

- les « Clusters Egalité » portés par l'Association Régionale pour l'Amélioration des Conditions de Travail (ARACT) Bretagne et le développement du « Réseau Egalité en Bretagne », action portée par FACE Rennes qui fait partie du réseau national de la Fondation Agir Contre l'Exclusion
- une action est mise en œuvre par Rennes Métropole en partenariat avec la Maison de l'Emploi, de l'Insertion et de la Formation du bassin de Rennes afin de développer la mixité des filières de formation et des métiers.
- 9 actions sont destinées à prévenir l'éloignement durable du marché du travail des femmes bénéficiaires du congé parental par de l'accompagnement vers l'emploi et la reprise d'activité professionnelle ou le développement d'un projet de création d'entreprise.



égalité

FEMMES HOMMES

TERRITOIRES D'EXCELLENCE

L'égalité en droit et en dignité

L'Etat en région décline le plan interministériel de prévention et de lutte contre les violences faites aux femmes. Une commission spécialisée de lutte contre les violences faites aux femmes est animée par chaque chargée de mission départementale aux droits des femmes, afin de coordonner l'action des différents partenaires, de décliner le plan violences et de mettre en oeuvre des actions.

L'information passe par des actions telles que les « Vitrophanies » : dans le cadre de la convention régionale triennale entre l'Etat, le Conseil régional de l'Ordre des Pharmaciens Bretagne et l'Union Régionale des Centres d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles Bretagne, les 1 300 officines de Bretagne ont été destinataires d'outils de communication permettant de relayer les coordonnées départementales des structures professionnelles dont les missions sont d'informer, d'accueillir, d'orienter et d'héberger les femmes victimes de violences.

ACTIONS EN FAVEUR DES FAMILLES VULNERABLES

Protection juridique des majeurs

La loi portant réforme de la protection juridique des majeurs, entrée en vigueur le 1er janvier 2009, impose de distinguer dorénavant les mesures de protection juridique des mesures d'accompagnement social ou judiciaire. Elle a aussi prévu l'inscription de l'activité tutélaire dans le champ social et médico-social, afin d'en structurer l'organisation et de professionnaliser les intervenants.

En découle un régime d'habilitations qui ne peuvent être délivrées que s'il y a compatibilité avec les objectifs du schéma et des délégués aux prestations familiales. Le schéma régional des mandataires judiciaires à la protection des majeurs, publié par arrêté préfectoral en date du 3 juin 2010 et couvrant la période 2010-2014, a continué à s'appliquer en 2012 et 2013 sans qu'il soit nécessaire de mettre en oeuvre la possibilité de révision.

Chiffres clés :

- plus de 1 600 femmes victimes de violences accueillies par les 4 CIDFF
- le groupement de gendarmerie de Bretagne note une augmentation de près de 12% des faits de violences en 2013. 5 175 femmes victimes contre 4 621 femmes victimes en 2012.
- au total, plus de 5 800 fiches ont été collectées et transmises à la DRDFE par les 17 associations et 6 hôpitaux inscrits sur les 4 départements bretons dans la démarche de recueil des faits de violences faites aux femmes. 73% des femmes victimes de violences ont entre 26 et 59 ans, les moins de 25 ans représentant 15%.
- dans la grande majorité des cas (80,3%), l'auteur désigné est le conjoint/concubin ou l'ex conjoint/concubin
- près de 3/4 des femmes victimes ont des enfants mineurs. Les faits de violence rapportés sont généralement intervenus dans la sphère privée (environ 90%) et fréquemment en présence des enfants
- 5 accueils de jour ont été financés en 2013

De même, une convention DIRPJJ et DRDFE relative à la lutte contre les discriminations, les stéréotypes de genre et plus largement pour la prévention et la lutte contre les violences faites aux femmes permet de mener des actions particulières en direction des jeunes suivis par la PJJ, associant les associations de droits des femmes.

Chiffres clés :

- 12 services mandataires judiciaires à la protection des majeurs ;
- 46 mandataires individuels agréés ;
- 19 préposés d'établissement ;
- 5 services délégués aux prestations familiales ;
- 23 758 mesures de protection juridique pour les majeurs (indépendamment des mesures gérées par les familles) et 726 mesures d'aide à la gestion du budget familial ;
- 15,17 M€ versés par l'Etat aux services mandataires et mandataires individuels (14,7 M€ en 2011-2012).

Soutien à la parentalité

Un comité régional de concertation PAEJ (points d'accueil et d'écoute des jeunes) a été institué le 2 juillet 2013 pour mieux connaître l'activité des structures intervenant dans ce domaine et assurer un échange entre financeurs (Etat/DR-JSCS, ARS, collectivités territoriales, CAF...) et structures.

Chiffres clés :

- 276 811 € pour financer des réseaux d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents (REAAP) et des actions de médiation familiale ainsi que de conseil conjugal et familial
- 241 205 € ont été versés au total pour 12 points d'accueil et d'écoute des jeunes (PAEJ)

PREVENTION ET LUTTE CONTRE LES EXCLUSIONS

Le projet en matière d'hébergement de sortie d'hiver, validé le 23 janvier 2013 dans le prolongement du plan pluriannuel de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale, a permis, avec une enveloppe de crédits de 2,6 M€ accordée à la Bretagne, de sortir de la gestion saisonnière du dispositif d'hébergement d'urgence (HU) en ouvrant 253 places à l'année et d'expérimenter des dispositifs alternatifs à l'hôtel pour accueillir des familles et des femmes seules. L'offre de logement accompagné atteint désormais 605 places par la création de 25 places supplémentaires de pensions de famille. Le dispositif de veille sociale a été renforcé par le financement de 5 postes de travailleurs sociaux dans les SIAO. L'accès au logement des personnes en capacité d'habiter est également facilité par le développement de dispositifs d'intermédiation locative (55 places).

Une rencontre régionale, le 19 novembre 2013, a réuni 250 participants et un comité de pilotage régional, réunissant des représentants des services de l'Etat et des Conseils généraux, a été mis en place pour assurer l'accompagnement et le suivi du plan.

En 2013, l'Etat a financé le fonctionnement des 32 CHRS bretons par une dotation de 17,7 M€.

Cette même année, les crédits dédiés au développement du logement adapté (pensions de famille et résidences d'accueil) assurant la sortie des CHRS et préparant l'accès au logement autonome, se sont élevés à 3,5 M€.

Les moyens de l'Etat consacrés à la prévention de l'exclusion et à la protection des personnes vulnérables se sont renforcés en Bretagne en 2013. Au total, plus de 32 M€ ont été mobilisés pour financer l'hébergement d'urgence, l'insertion des personnes hébergées, la veille sociale, l'accès au logement...

« BIEN VIEILLIR »

La Bretagne est région pilote dans le cadre du plan « Bien vieillir ». A ce titre, elle a pu :

- mettre en place un certificat de spécialisation AMAP (animation et nutrition de l'autonomie de la personne) via une formation théorique au Campus de l'excellence sportive et une formation pratique en établissement hébergeant des personnes âgées dépendantes (EHPAD) ;

- créer 40 emplois d'éducateurs afin de professionnaliser et généraliser des actions physiques et sportives en EHPAD, via l'appui de groupements d'employeurs ;

- organiser les 5èmes olympiades inter maisons de retraite en juin 2013 (1ère mondiale) qui ont regroupé 360 résidents représentants 36 EHPAD.

REPOUDRE AUX ENJEUX EN MATIERE DE LOGEMENT

Pacte d'avenir pour la Bretagne :

En 2013, la construction de 6 000 logements sociaux a été financée, en hausse de 10% sur un an.



La politique régionale de l'habitat

La mise en œuvre des politiques de l'habitat et du logement ainsi que la mobilisation des acteurs s'exerce non seulement au sein du Comité régional de l'habitat (CRH), dont les ateliers ont permis d'engager une réflexion collective sur les besoins en logement locatif social et intermédiaires (dispositif Duflot) et d'optimiser les programmations ANAH et LLS, mais également hors du CRH par le biais d'actions telles que :

- un débat lors d'une journée « acteurs de la politique de la ville » faisant suite à l'évaluation de la rénovation urbaine en Bretagne,
- une journée sur la lutte contre l'habitat indigne, le 21 juin 2013,
- la mobilisation, en faveur du logement des personnes défavorisées, des maîtres d'ouvrage HLM et services de l'Etat en lien avec les collectivités territoriales et les acteurs de l'hébergement et de l'insertion, de l'accueil des gens du voyage et du logement pour jeunes, afin de mener à bien 20 opérations de rénovation et de modernisation de logements,
- une plaquette destinée aux particuliers qui apporte un éclairage sur les principales réglementations qui s'appliquent dans le cadre de la construction d'un logement neuf,
- un projet de carnet de santé de l'habitat élaboré dans le cadre du plan régional santé environnement.

Toutes ces actions s'appuient sur des études et évaluations dont sont porteurs les services de la DREAL ou auxquelles elle contribue fortement :

- une étude sur le « repérage des copropriétés fragilisées en Bretagne » a été conduite pour s'inscrire dans le cadre de la politique de soutien aux copropriétés défavorisées,
- la construction d'une géographie prioritaire des communes éligibles à l'investissement locatif dit « Duflot » : approuvé en CRH, ce zonage a fait l'objet d'arrêtés du préfet de région rendant éligibles 63 communes au dispositif. Ces travaux ont également permis d'effectuer des propositions d'ajustements à la révision du zonage ABC,
- la première évaluation bisannuelle des 23 Conventions d'Utilité Sociale « logements familiaux » pour la période 2011-2012, dispositif adopté par le préfet de région, et qui s'inscrit dans un cadre partagé avec les bailleurs sociaux. Ce nouvel instrument d'évaluation des objectifs des organismes d'habitat social est désormais opérationnel et montre que les résultats ont été globalement atteints.

Chiffres clés

- 7 100 appels traités par les Points Rénovation Information Service (PRIS) dans le cadre du PREH
- traitement de 4 818 dossiers de distribution d'électricité
- 32 881 084 € de subventions consommées ANAH pour le logement privé
- 3 161 logements rénovés avec le fond d'aide à la rénovation thermique (programme Habiter mieux) plaçant la Bretagne au 1er rang au niveau national
- 12,96 M€ pour le logement locatif social et les actions d'accompagnement
- 4 696 logements sociaux financés (3 205 PLUS/1 491 PLAI) et 1 481 logements ayant reçu un agrément PLS.

Aménagement et urbanisme durable

La charte pour une gestion économe du foncier présente un bilan positif avec près de 130 signataires représentant 13 SCoT (soit 60% de la population des 30 SCoT bretons), 21 EPCI et 78 communes qui se sont engagés dans une gestion raisonnée de l'espace. Le colloque régional foncier « Comment élaborer une stratégie foncière adaptée à son territoire ? » a d'ailleurs réuni près de 300 maires, élus et techniciens d'EPCI et de SCoT ainsi qu'une diversité d'acteurs de l'aménagement qui ont été sensibilisés aux enjeux de la gestion foncière afin de mieux appréhender les développements futurs des territoires.

La DREAL a également participé à la réalisation de plusieurs études pilotées par l'EPF et à des expérimentations sur la revitalisation des centres bourgs à Josselin et Mellé.

Politiques d'aménagement durable

La promotion des politiques d'aménagement durable s'est poursuivie en matière de labellisation des écoquartiers. Six opérations ont été proposées en Bretagne dont le lotissement écologique des Courtils à Hédé-Bazouges qui a été le premier primé parmi les 13 labels décernés au niveau national. Chevaigné La Branchère, Rennes Saint-Jacques La Courrouze et Brest Plateau des Capucins sont engagés dans la démarche parmi 32 projets sélectionnés au niveau national. Il est à noter à ce propos que la 3e journée d'échanges Ecoquartiers sur « les démarches participatives » a accueilli plus de 130 participants.

La nécessaire intégration des dispositions des lois Grenelle dans les documents d'urbanisme et de planification, en particulier la couverture du territoire en SCoT, a donné lieu à l'organisation d'une réunion de l'ensemble des présidents de SCoT de la région. Elle a été l'occasion de présenter différentes mesures législatives et des exemples de bonnes pratiques ressortant de l'étude pilotée par la DREAL.

LA DIRECTION TERRITORIALE DE LA PROTECTION JUDICIAIRE DE LA JEUNESSE

Conformément aux dispositions du décret du 9 juillet 2008 relatif à l'organisation du ministère de la justice et des libertés, la direction de la protection judiciaire de la jeunesse est chargée de l'ensemble des questions intéressant la justice des mineurs et de la concertation entre les institutions intervenant à ce titre.

Au sein de la Mission « Justice », le programme budgétaire 182 « direction de la protection judiciaire de la jeunesse » a pour mission d'assurer la mise en œuvre des mesures ordonnées par l'autorité judiciaire, en application des législations et réglementations relatives à la PJJ.

Chiffres clés :

- 299 agents (309 en 2012)
- dépenses de fonctionnement «secteur public» : 2 158 067€
- dépenses de fonctionnement «secteur associatif» : 5 376 966€

Activité :

Activité PJJ	Secteur public			Secteur associatif habilité			Tous secteurs			Évolution 2013/2012
	2011	2012	2013	2011	2012	2013	2011	2012	2013	
Nb jeunes suivis	2011	2012	2013	2011	2012	2013	2011	2012	2013	2013/2012
Investigation	1498	1840	1660	1069	992	851	2562	2823	2505	-11%
Milieu Ouvert	2166	2413	2502				2166	2413	2502	+4%
Placement	130	132	128	93	91	73	210	209	184	-12%
Total	3304	3654	3525	1162	1083	924	4417	4681	4398	-6%

Les données sont dé-doublonnées, un jeune pouvant participer à plusieurs dispositifs.

Pour la réalisation de ses missions, la direction de la protection judiciaire de la jeunesse (DPJJ) du ministère de la justice dispose :

- d'établissements et services qu'elle gère directement : le « secteur public »,
- d'établissements, services et lieux de vie et d'accueil gérés par des associations : le « secteur associatif habilité », établissements conjointement financés par l'Etat et les conseils généraux, ou financés exclusivement par l'Etat.

Réparti sur les quatre départements de la Région Bretagne, le secteur public est composé de 6 services et de 15 unités réparties sur 19 sites. Il est par ailleurs structuré en deux territoires qui recoupent d'une part les départements du Finistère et du Morbihan et d'autre part ceux de l'Ille et Vilaine et des Côtes d'Armor.

ZOOM

Afin de décliner le nouveau plan départemental de prévention de la délinquance pour la période 2014-2017, le Préfet du Morbihan a missionné le Directeur territorial de la PJJ pour définir le programme d'actions, dans son axe 1, à l'intention des jeunes de 12 à 25 ans exposés à la délinquance.

La démarche a été d'assurer un diagnostic précis et partagé de la délinquance, des dispositifs de prévention et de prise en charge ; puis une déclinaison des orientations dans un plan adapté au département établissant les actions et les territoires prioritaires.

Des représentants des services de l'Etat (Education Nationale, Cohésion sociale, Police, Gendarmerie, Justice), des collectivités territoriales (communes, villes-quartiers, conseil général), des services de santé, des associations ont été associés à la démarche à travers plusieurs réunions.

Les conclusions du groupe de travail ont permis de :

- dégager des modalités de collaboration entre les acteurs pour favoriser la lecture croisée des difficultés et la mutualisation des moyens, ouvrir les frontières institutionnelles, revisiter le périmètre des Conseils Locaux de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD) pour répondre aussi à l'approche individualisée.
- apporter des réponses favorisant des actions qui impliquent de l'intergénérationnel, en rapprochant l'offre des différents dispositifs des publics les plus éloignés, prendre en compte la complexité des situations sociales et les problématiques spécifiques du public jeunes.
- développer des réponses différenciées selon les tranches d'âge : 12-15 ans, 16-19 ans, 20-25 ans pour s'adapter au plus près des besoins des publics.
- adapter le Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD) aux problématiques individuelles.

Le travail validé est aujourd'hui une source documentaire pour les maires soucieux de créer, redynamiser ou optimiser le CLSPD, de repérer les compétences d'expertise sur lesquelles s'appuyer pour animer le comité, de développer des actions à dimension collective ou individuelle.

LES SERVICES PENITENTIAIRES

La direction interrégionale des services pénitentiaires (DISP) de Bretagne, Basse-Normandie et Pays de la Loire coordonne l'activité :

- de 20 établissements pénitentiaires dont 7 sur la Bretagne qui concentrent 35,6% de la population écrouée. La DISP de Rennes est celle qui, au niveau national, enregistre la plus forte augmentation : en moyenne, ses établissements ont hébergé 300 personnes de plus en 2013 qu'en 2012.
- de 12 services pénitentiaires d'insertion et de probation (SPIP), dont 4 (SPIP 22, SPIP 29, SPIP 35 et SPIP 56) maillent le territoire breton selon un découpage départemental, qui pilotent des méthodes de prise en charge collective (programmes de prévention de la récidive, programmes courtes peines...).

Il faut noter que la Bretagne concentre 84% de la population féminine détenue sur l'inter-région, du fait de la présence du centre pénitentiaire des femmes de Rennes (établissement unique en France n'accueillant que des personnes détenues femmes).

La surpopulation pénale ne concerne que les maisons d'arrêt, qui accueillent 70% de la population carcérale écrouée sur l'inter-région. La DISP de Rennes sensibilise régulièrement les autorités judiciaires et mobilise ses partenaires institutionnels et associatifs pour conserver une qualité de service et un accompagnement des personnes détenues dans ces conditions difficiles, alors même que près de 19% des condamnés le sont pour une peine inférieure à 6 mois.

Le développement des aménagements de peine

Depuis quelques années, le développement des aménagements de peine et des alternatives à l'incarcération constitue un axe fort de la politique pénitentiaire.

Sur la Bretagne, le taux d'aménagement des peines (sur la population pénale condamnée) était de 21,8% en 2011, 25,7% en 2012 et 26,9 % en 2013. Le placement sous surveillance électronique (PSE) demeure la mesure phare et est en constante progression.

Type d'aménagement de peine en Bretagne	Moyenne 2012	Moyenne 2013	Ecart
Semi-liberté	53	45	-14.7%
Placements extérieurs	49	47	-4.6%
PSE - Placements sous surveillance électronique	360	424	17.8%
Population condamnée	1798	1916	6.5%
Taux d'ADP	25.7%	26.9%	33%

La mise en place d'un placement extérieur impose, là encore, la mobilisation de partenaires.

Une politique active de partenariats institutionnels et associatifs

La DISP de Rennes met en place, en lien avec de nombreux partenaires, une prise en charge adaptée, au plus près des besoins des publics.

En milieu fermé, il est essentiel d'inscrire les personnes détenues dans les politiques sociale, sanitaire et d'insertion (sport, culture, lecture, formation professionnelle, travail et enseignement, accès aux droits, hébergement...) et donc de mobiliser les partenaires professionnels adéquats (Santé, Éducation Nationale, DRAC, ligues de l'enseignement, fédérations sportives, Pôle emploi et mission locale, CPAM...) afin d'assurer une prise en charge globale de la personne suivie.

La lutte contre l'illettrisme demeure aussi toujours un enjeu majeur en détention, en lien avec l'Éducation Nationale.

En matière de santé, l'unité hospitalière spécialement aménagée (UHSA) de Rennes, située au centre hospitalier Guillaume Rognier (CHGR), a été mise en service fin septembre 2013.

Sur le premier trimestre de fonctionnement, pour une capacité ouverte de 20 lits, elle a hébergé en moyenne 14,6 patients détenus par jour, pour une durée de séjour proche de 26 jours. Cette structure complète le dispositif de prise en charge médicale psychiatrique des personnes détenues.

En matière de formation professionnelle, la DISP de Rennes expérimente depuis 2011 la décentralisation de cette compétence de l'État vers les Régions avec le Conseil régional des Pays de la Loire. Forte des enseignements tirés, la direction interrégionale se rapprochera en 2014 des Conseils régionaux de Bretagne et de Basse-Normandie afin de préparer sa généralisation.

La politique de maintien des liens familiaux constitue également une priorité par le biais :

- de l'optimisation de l'utilisation des parloirs et des unités de vie familiale,
- de l'amélioration des conditions d'accueil et de prise en charge des familles et des enfants
- et du travail en lien avec les associations accueillant ou accompagnant les proches de personnes incarcérées.

Une maison d'accueil, baptisée La Luciole, vient d'être achevée sur le centre pénitentiaire des femmes de Rennes, et sera gérée en lien avec l'association Brin de Soleil.

Amélioration de prise en charge des personnes placées sous main de justice en milieu ouvert

Les services pénitentiaires d'insertion et de probation ont pris en charge les personnes des établissements pénitentiaires en milieu fermé mais également en moyenne 7 833 personnes correspondant à 9 107 mesures en milieu ouvert, soit 35% de l'inter-région.

Leur nombre marque une inflexion en 2013 : - 2,9 % entre 2012 et 2013 en Bretagne, - 1% sur tout le périmètre.

Il s'agit essentiellement de sursis avec mise à l'épreuve (69% des mesures), de sursis assorti de l'obligation d'accomplir un travail d'intérêt général (12% mesures), de travail d'intérêt général (10% des mesures).

Chiffres clés :

Evolution de la population pénale écrouée

	Évolution sur la région Bretagne		
	Moyenne 2012	Moyenne 2013	Écart
Population pénale écrouée	2406	2542	5.7%
dont condamnés	1798	1916	6.6%
dont prévenus	608	629	3.0%

Evolution de la population pénale hébergée

Évolution sur la région Bretagne		
Moyenne 2012	Moyenne 2013	Écart
2 012	2 079	3.3%

Typologie de la population pénale

	Évolution sur la région Bretagne		
	Moyenne 2012	Moyenne 2013	Écart
Population féminine	280	278	-0.6%
Population mineure	8	8	1.5%

8. L'ORGANISATION TERRITORIALE DE L'ETAT

L'année 2013 a été marquée par la stabilisation des structures de l'organisation territoriale de l'Etat et la poursuite des efforts de rationalisation, en renforçant le pilotage dans un souci d'efficacité et de recherche de simplifications.

LES STRUCTURES ET LES EFFECTIFS

L'organisation territoriale mise en place en 2010, avec les directions départementales interministérielles, a été stabilisée par le CIMAP du 17 juillet à la suite du rapport Rebière-Weiss sur l'administration territoriale de l'Etat publié en juillet 2013. Le BOP 333 «moyens mutualisés des administrations déconcentrées» créé en 2011, représente le principal vecteur de financement des structures. Il regroupe notamment les moyens de fonctionnements des 11 directions départementales interministérielles, les loyers budgétaires et marchands, ainsi que l'entretien immobilier et les charges de l'ensemble des administrations du périmètre RéATE (voir infra).

Conformément aux instructions nationales, un effort sensible sur l'équipement du parc automobile en véhicules propres (électriques ou hybrides) est désormais engagé. La cible assignée étant de 25%.

En 2013 la Bretagne a respecté ce taux de remplacement puisque 23 véhicules propres sur 76 véhicules remplacés ont ainsi été financés.

Enfin l'adhésion aux marchés nationaux ou régionaux d'équipements et de services génère désormais des gains sensibles permettant un redéploiement des crédits vers des postes

inflationnistes, comme par exemple celui de l'énergie, dont les coûts impactent chaque année le budget de fonctionnement.

Les effectifs de la fonction publique d'Etat en région Bretagne étaient, selon l'INSEE, au 31 décembre 2012 de 126 800 ETP contre 127 800 à la même époque en 2011.

Cette réduction de 1 000 ETP soit 0,78%, est à mettre en relation avec celle plus importante enregistrée sur les effectifs plafonds du périmètre «Réorganisation de l'Administration Territoriale de l'Etat» (RéATE), à savoir 2,30%, soit un effectif plafond de 5 539,9 ETP en 2013 contre 5 670,1 ETP une année auparavant.

En 2013, le sureffectif constaté par rapport au plafond se limitait à 22,4 ETP. Il était en 2012 de 63,7 ETP. La réduction en effectifs réels est donc de près de 3%.

Pour mémoire, le périmètre RéATE est composé des préfectures de région et départements, des cinq directions régionales (DRAAF, DIRECCTE, DREAL, DRJSCS, DRAC) et des directions départementales interministérielles (DDTM, DDPP, DDCS et DDCSPP).

Dans ce même périmètre RéATE, la moyenne d'âge est toujours croissante : 49 ans en 2013 contre 48 en 2012.

LES GRANDS CHANTIERS DE L'ADMINISTRATION EN RÉGION

Le pilotage interministériel à travers le comité de l'administration régionale

Le comité de l'administration régionale (CAR), qui s'est réuni chaque mois, est devenu au fil des ans l'instance de définition des stratégies de mise en œuvre des politiques publiques et de répartition des moyens en adéquation avec les missions, mais aussi le lieu permettant d'harmoniser les politiques régaliennes de l'Etat. La recherche de l'articulation la plus fluide possible entre le niveau régional et départemental a été une préoccupation constante.

A ce titre en 2013, des réunions spécifiques se sont tenues pour répartir les moyens des directions départementales interministérielles. Ces réunions ont été l'occasion d'évoquer les possibilités d'évolution des missions notamment par une plus grande mutualisation entre départements sur les compétences rares. Au cours de ces réunions a été décidé un pilotage fin sur le devenir des 300 agents en charge de l'ADS et l'ATESAT dans les quatre départements bretons.

La gestion prévisionnelle des emplois et des compétences par notamment la plateforme régionale interministérielle d'appui à la gestion des ressources humaines

La plateforme régionale interministérielle d'appui à la gestion des ressources humaines a engagé depuis sa création en 2011 un important travail de connaissance et de suivi de ses effectifs de l'Etat aboutissant à un plan de gestion des ressources humaines élaboré en 2013, avec pour objectif de faciliter les mobilités.

Elle s'appuie sur un réseau de conseillers mobilité et sur la bourse régionale interministérielle des emplois publics : 250 annonces ont été mises en ligne en 2013. Le nombre de connexions enregistrées, 244 064, témoigne de la forte attente à l'égard de ce dispositif.

Participe également de cet objectif le programme de formation interministériel qui s'est développé en 2013 avec un accroissement de 30% du nombre d'agents formés (949).

ZOOM

En avril 2013, près de 300 fonctionnaires de l'Etat ont pu poser en direct leurs questions concernant leur statut et les perspectives d'évolution des services à Mme Marylise Lebranchu, ministre de la réforme de la décentralisation, de la réforme de l'Etat et de la fonction publique, au cours d'une visite en Bretagne sur le thème de la modernisation de l'action publique.

Par ailleurs, dans le cadre de la mesure 34 du CIMAP du 17 juillet 2013 concernant la mutualisation des compétences rares en matière de respect de la concurrence et de protection du consommateur, la DIRECCTE a mis en place une cartographie des emplois dans un souci de gestion prévisionnelle des emplois pour mieux répondre à la demande forte exprimée dans ce domaine.

L'immobilier

L'effort de rationalisation sur l'immobilier du périmètre RéATE s'est poursuivi : le nombre de sites occupés est passé depuis 2009 de 114 à 74, soit une réduction de 11 947 m². Les produits de cession ont atteint 18,77 M€ sur les 33,95 M€ attendus à la fin du programme en 2014. Dans le même temps, 11,47 M€ ont été consacrés aux travaux pour améliorer l'installation des services. Un projet important, la construction du bâtiment Le Troadec, a notamment été lancé dans le Morbihan.

Par ailleurs, 4,2 M€ ont été consacrés aux travaux d'amélioration du patrimoine occupé par les services de l'Etat, une priorité étant accordée aux travaux de sécurité et d'accessibilité.

Les mutualisations : un exemple, la mutualisation des achats

La politique des achats pilotée par la Mission régionale des achats en Bretagne, qui a pour objectif de professionnaliser et de mettre en réseau les acteurs achat des directions de l'ensemble des services de l'Etat en Bretagne, constitue un autre axe fort de la rationalisation du fonctionnement des services. Ce sont plus de 40 services de l'Etat qui se sont groupés pour le marché de travaux des services de l'Etat pour des prestations relatives à plus de 1 500 bâtiments d'une superficie de plus d'un million de m².

Le pilotage régional conduit aussi à l'utilisation de marchés nationaux interministériels performants garantissant davantage d'économies et une qualité supérieure grâce à la mise en concurrence de grands opérateurs tels que ceux de la téléphonie ou de la bureautique.

Les marchés régionaux pertinents, notamment de prestations ou de maintenance immobilières tels que l'entretien des ascenseurs ou des autocarburateurs, sont passés en tenant compte du tissu économique local et du besoin d'intervention de proximité. Ils permettent une plus judicieuse utilisation des crédits de fonctionnement et un meilleur échange de bonnes pratiques.

La mise en œuvre de plusieurs marchés a généré des gains budgétaires particulièrement significatifs (de l'ordre de 50 à 70% par rapport aux prix historiques). La passation récente du marché de nettoyage des locaux de l'Etat permettra de dégager des économies de l'ordre de 3 M€ pour les trois prochaines années.

Au-delà des réelles économies budgétaires, des gains de process et du renforcement de la fiabilité juridique, l'allotissement favorise l'accès des PME aux marchés publics. C'est le cas notamment du marché des extincteurs. Les marchés intègrent par ailleurs des normes relatives au développement durable et des clauses sociales générant plus d'heures d'insertion réservées aux personnes éloignées de l'emploi.

Le pilotage budgétaire

Le CIMAP du 17 juillet 2013 a désigné la Bretagne comme l'une des cinq régions expérimentatrices de l'anticipation des dialogues de gestion dans le cadre de la mesure 31. Cette expérimentation a permis de mettre en place une stratégie autour de deux axes : le renforcement de l'attractivité de la région et la prise en compte des fragilités, populations et territoires.

Les simplifications administratives

Un grand chantier de simplifications a été lancé dès le printemps. La première mesure concrète a résidé dans la nomination d'un responsable unique pour les investissements de plus de 3 M€. Des mesures de simplifications ont aussi été proposées au niveau national dans le domaine des énergies marines et de la méthanisation.

Là aussi, la Bretagne a été désignée région expérimentale pour trois procédures :

- le certificat de projet
- l'autorisation unique
- les zones d'intérêt économique et écologique.

Une démarche de désignation de « référents simplifications » a été initiée.

Ce sont autant d'outils au service d'une plus grande efficacité des politiques publiques en général et des fonctions régionales de l'Etat en particulier.



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA RÉGION BRETAGNE

Directeur de la publication :
Patrick STRZODA Préfet de la Région Bretagne

Directrice de la rédaction :
Isabelle GRAVIERE-TROADEC

Rédactrice :
Brigitte SCHOEN

Maquette :
Maurane COUDERT & Maude CADOR
Service régional de la communication interministérielle

Crédits photos :
Service régional de la communication interministérielle
Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche
Ministère du Travail, de l'Emploi et du dialogue social
Ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie
Ministère de l'Intérieur
Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt
Ministère des Droits des Femmes, de la Ville, de la Jeunesse et des Sports
Ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie
Direction générale des Douanes et droits indirects
Ministère des Affaires sociales et de la Santé
DIR Ouest Communication



www.bretagne.gouv.fr

